

**Le journal
d'Arlette
Laguiller**

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité
ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2329 - 22 mars 2013 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

**Retraites, austérité,
chômage...**

**Hollande
ou Sarkozy,
c'est du pareil
au même**



La réalité du «modèle allemand»

**Dix ans après la réforme Schröder,
une précarité généralisée**

p. 8

SOMMAIRE

Leur société

- p.4 ■ Attaques sur les allocations familiales
- Retraites complémentaires
- Économies sur l'éducation
- Droit de vote des étrangers
- p.5 ■ Les profits d'Airbus
- Les porte-voix des marchands de canons
- Législative partielle à Beauvais
- p.6 ■ Le vrai délit de Cahuzac
- Valls attise le racisme
- Bartolone à Limoges
- Contrat de génération
- p.7 ■ Les empoisonneurs de l'amiante et la loi
- Combat contre le Mediator
- Planning familial : subventions en baisse

Dans le monde

- p.8-9 ■ L'Allemagne, dix ans après la réforme Schöder
- L'extrême droite en Espagne
- Taxation des dépôts bancaires à Chypre
- Un nouveau pape, pas mieux que l'ancien

Dans les entreprises

- p.10 ■ Harcèlement sans frein, contre les chômeurs
- Neige et pagaille sur les routes
- L'argent des patrons du CAC 40
- p.11 ■ PSA Aulnay-sous-Bois : le bras de fer continue
- Après la signature de l'accord de compétitivité chez Renault
- p.12 ■ Hôpital de Lyon : handicapés en danger
- Licenciements chez Ricerca Biosciences (Rhône)
- Les « emplois d'avenir » chez les territoriaux d'Angers
- p.13 ■ Situation catastrophique dans les Caisses d'allocations familiales
- Coup de colère des facteurs en Haute-Vienne
- Les employés d'Apple Store, pris pour des pommes
- p.14 ■ Grève chez Kuehne & Nagel à Toulouse
- DCNS Angoulême : les profits en hausse, pas les salaires
- Chaffoteaux Saint-Brieuc : les patrons encore condamnés
- Suppressions d'emploi chez Macopharma

Il y a 50 ans

- p.15 ■ mars-Avril 1963 : la grève des mineurs contre le pouvoir gaulliste

La fête de Lutte Ouvrière

- p.16 ■ Les artistes
- Les films
- Les nouveautés

fil rouge

Quand Montebourg est en train

Montebourg a mis sur rail le « train de l'industrie et de l'innovation ». Ce convoi spécial, parti le 19 mars de la gare de Paris-Lyon, doit sillonner le pays et faire escale dans dix-neuf villes, dont Marseille, Rennes, Valenciennes, Strasbourg... Il s'agit, d'après la longue interview accordée au *Journal du Dimanche* par ce sous-ministre préposé au

bavardage, de faire découvrir des technologies, proposer des postes industriels, et d'attirer de « jeunes ingénieurs dans l'industrie plutôt que dans la banque ».

Ce train embarque une brochette de patrons d'entreprises, publiques ou privées : Alstom, qui a fermé ses usines de Saint-Ouen ou de La Courneuve, Michelin, qui en trente ans a

détruit de très nombreux emplois à Clermont-Ferrand, La Poste, qui a annoncé la création de 15 000 emplois... sans dire que cela ne remplacerait que la moitié des 30 000 départs en retraite prévus dans le même temps, etc.

Le principal titre de gloire de ces patrons, c'est que ce sont tous des licenciés.

Le « dialogue social »... vu par un journal pro-patronal

Commentant l'accord sur les retraites complémentaires que FO, la CFDT et la CFTC s'approprièrent à signer, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a salué « l'esprit de responsabilité » du patronat et des syndicats.

Le journal *Les Échos*, proche des milieux patronaux, y ajoute son commentaire : « Gloire aux partenaires sociaux qui ont accepté de faire une part du sale boulot ! Cette phrase, personne ne l'a publiquement prononcée,

mais beaucoup l'ont pensée dans la majorité. »

Ce journal, qui ne manque pas d'expérience, a trouvé les mots justes pour définir en quoi consiste le dialogue social proposé par les socialistes.

Hachis au gros pognon

Chaque semaine éclate un nouveau scandale concernant des viandes. Pour les derniers en date, on apprend qu'une entreprise basée en Loire-Atlantique aurait vendu de la viande avariée à une chaîne de restauration, que des carcasses de chevaux contenant un médicament interdit à la consommation humaine ont été découvertes en Grande-Bretagne et certaines vendues en France. En Norvège, on a trouvé du porc dans de la viande garantie « halal ». Une découverte analogue a été faite dans des

cantines de Londres. Et pour finir (mais c'est sans doute une fin provisoire), 57 tonnes de viande de mouton britannique auraient atterri chez Spanghero (l'entreprise française du Sud-Ouest qui serait à l'origine de la fraude consistant à faire passer du cheval pour du bœuf), alors que cette viande est interdite d'importation en France.

Les maquillages alimentaires de toutes sortes ne sont certes pas une nouveauté. Autrefois, il y avait le lait « mouillé », les vins frelatés, le scandale

de l'huile d'olive espagnole trafiquée, qui fit 20 000 victimes, dont 600 morts. Le développement de l'industrie alimentaire favorise la possibilité de fraudes, personne n'étant capable de savoir ce qu'il y a dans les viandes et autres préparations hachées. Les plats cuisinés, dans lesquels on peut tout mélanger, sont bien sûr la cible favorite des patrons truqueurs, et qui visiblement sont nombreux.

Et c'est ainsi que des bas morceaux font de hauts bénéfices.

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continue à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte Ouvrière en les envoyant à l'adresse suivante :

LUTTE OUVRIÈRE BP 233
75865 PARIS CEDEX 18

Merci aussi de nous indiquer

lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 12 000 exemplaires. Impression : Rotos-Press Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière

l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière

multimédia

(télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière

audio

(version parlée de nos textes)

www.lutte-ouvriere-audio.org

La lettre d'information

hebdomadaire par e-mail

Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière	Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €
USA, Canada	35 €	70 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Retraites, austérité Hollande ou Sarkozy, c'est du pareil au même

Le gouvernement Hollande-Ayrault prépare une nouvelle réforme des retraites qui va aggraver celle imposée en 2010 par Sarkozy. Rien n'est encore officiel mais il s'apprête à allonger la durée de cotisation ou à augmenter les cotisations des salariés ou à reporter l'âge de départ à la retraite. Et comme il ne veut pas aller chercher l'argent dans les coffres-forts de la bourgeoisie, il pourrait bien faire les trois à la fois.

Cette réforme pourrait aussi attaquer le niveau de vie des retraités. Depuis que le patronat et quelques syndicats se sont mis d'accord pour que les retraites complémentaires n'augmentent plus au même rythme que l'inflation, imposant ainsi une baisse du pouvoir d'achat des retraités, la chose n'est plus taboue. Le gouvernement pourrait s'appuyer sur ce précédent pour imposer la même chose aux pensions de base.

Le temps où le PS manifestait contre les reculs imposés par la droite et contre la retraite à 62 ans est révolu ! Les promesses de Hollande de revenir sur cette réforme sont bel et bien enterrées ! Le gouvernement a fait quelques gestes envers ceux qui ont eu une activité professionnelle longue ou pénible, c'est-à-dire envers une minorité. Mais ce n'était que pour mieux faire reculer l'immense majorité des retraités.

Comme Sarkozy en son temps, Hollande parle de « choix courageux », d'« efforts partagés ». Ce sont, mot pour mot, les mêmes mensonges, les mêmes poncifs selon lesquels « puisque l'on vit plus longtemps, il faut travailler plus longtemps », « les actifs étant de moins en moins nombreux par rapport aux retraités, le système est intenable »...

Comme Sarkozy, Hollande prétend « sauver le régime de retraite », mais il le démolit. Tous ceux qui nous expliquent qu'il faut travailler jusqu'à 63, 64, voire 67 ans ou cotiser quarante-deux, quarante-trois ans, savent que c'est inaccessible au plus grand nombre.

C'est impossible pour la quasi-totalité des femmes, contraintes de s'arrêter pour élever leurs enfants ou forcées d'enchaîner des contrats précaires. C'est impossible pour les travailleurs cassés par le travail bien avant l'âge de la retraite.

Les réformes des retraites qui se succèdent depuis plus de vingt ans n'ont pas eu pour but de sauver le système de retraite, elles n'ont fait que baisser le montant des pensions et diminuer les droits de chaque travailleur à la

retraite.

On n'a pas fini d'entendre parler du « gouffre des retraites ». Mais 20 milliards de déficit de la caisse de retraite prévu en 2020, c'est autant que les 20 milliards que le gouvernement offre en cadeau, chaque année, au patronat au nom de la compétitivité. Et à l'entendre cela ne pose pas de problème.

Alors, la question n'est pas le montant des déficits, mais de choisir à quoi l'on donne la priorité : aux affaires de la bourgeoisie ou à la vie des travailleurs ? Aux profits des entreprises ou à l'emploi, aux salaires et aux retraites ?

Plutôt que de forcer les salariés à travailler jusqu'à 65 ou 67 ans, il faudrait embaucher les chômeurs. Peut-on accepter que les anciens s'usent la santé sur les chaînes de montage ou sur les chantiers alors que leurs enfants sont condamnés au chômage ? Il n'y a pas de société plus aberrante et plus stupide que celle-ci !

Il y a dix mois, la majorité des travailleurs a voté pour Hollande pensant que « cela ne pouvait pas être pire qu'avec Sarkozy ». Eh bien si, c'est pire ! Cela ne tient pas à la personnalité de Hollande, mais à la crise qui se poursuit et qui rend le patronat de plus en plus agressif contre les travailleurs.

Le patronat, surtout le grand, veut profiter de la pression du chômage pour revenir sur les conditions de travail, sur les salaires, sur la durée de travail, sur les effectifs. Au nom de la compétitivité, il ne veut plus payer pour les caisses du chômage, de l'assurance-maladie ou des retraites.

Il exige rabais sur rabais, exonération sur exonération, et le gouvernement s'exécute. Que ce soit sur les retraites, sur la TVA, sur la compétitivité, sur l'austérité, Hollande a repris et applique le programme de la droite et du patronat.

Les dirigeants socialistes veulent démontrer à la bourgeoisie que, pour faire avaler des couleuvres aux travailleurs, rien ne vaut un gouvernement « de gauche ». Eh bien, la couleuvre est loin d'être avalée ! Ce n'est pas parce que le gouvernement se dit de gauche que les travailleurs sont prêts à tout accepter.

Oui, Hollande finira par soulever la colère des travailleurs, comme Sarkozy avait fini par la soulever lors de sa réforme des retraites ! Et cette fois, il faudra créer le rapport de forces pour faire reculer le grand patronat et le gouvernement.

• Logement

L'inertie du gouvernement

Quatorze maires de la banlieue parisienne, majoritairement de Seine-Saint-Denis, ainsi qu'une trentaine d'associations, ont demandé à la ministre du Logement un moratoire des expulsions locatives pour l'année 2013. En raison des grands froids, le gouvernement avait prolongé de quinze jours la trêve hivernale, mais les expulsions doivent reprendre le 1^{er} avril. Selon le dernier rapport de la Fondation Abbé-Pierre, près de 100 000 familles sont en attente d'expulsion suite à une décision de justice.

Avec d'un côté l'aggravation du chômage ainsi que la

faiblesse des salaires, de l'autre la rareté de l'offre locative, la spéculation qui s'ensuit et des loyers hors de prix, l'accès au logement devient de plus en plus inaccessible aux travailleurs, dont la situation ne cesse de se précariser. Selon ce même rapport, plus de trois millions de personnes en France sont touchées par la crise du logement, 1 200 000 dans l'attente d'un logement social.

Hollande et Duflot s'étaient engagés à construire 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux. Or jamais la construction de logements n'a été aussi faible : il n'y a eu que

340 000 mises en chantier l'an dernier, et il n'en est prévu que 300 000 en tout pour 2013, ce qui veut dire bien moins de logements à loyer modéré.

Face à l'urgence de la situation qui nécessiterait la construction massive de logements sociaux, le gouvernement brasse du vent et ne propose que des mesurées, comme par exemple de ramener la TVA sur leur construction à 5 %. Cela dégagerait 400 millions d'euros... soit l'équivalent de 4 000 logements sociaux. On est très loin du compte.

Marianne LAMIRAL

• CERCLE LÉON TROTSKY

La gestion capitaliste de l'eau, irresponsabilité et racket

Vendredi 12 avril à 20 h 30
Maison de la Mutualité

24, rue Saint-Victor – Paris 5^e
Métro : Maubert-Mutualité

Participation aux frais : 3 euros

• Allocations familiales

Des attaques en perspective contre les salariés

Pour équilibrer les comptes de la branche famille de la Sécurité sociale, déficitaire de 2,6 milliards d'euros cette année, le gouvernement aurait abandonné l'idée, préconisée par Didier Migaud, le président socialiste de la Cour des comptes, de fiscaliser les allocations familiales.

Le 19 mars, dans une interview au journal *Les Échos*, Gérard Bapt, député PS et rapporteur du budget de la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale, s'est déclaré pour sa part partisan de « *diviser par deux les allocations familiales au-delà d'un certain niveau de revenus* ».

Le député socialiste propose en plus de supprimer la prise en charge par la CAF d'une partie du coût de la garde d'enfants à domicile ou chez une assistante maternelle pour ces mêmes ménages.

De fait, les riches n'ont pas besoin de ces aides et il n'y a aucune raison que les allocations familiales leur soient versées.

Mais le problème, c'est que le député PS considère qu'un couple avec deux enfants qui gagne 53 000 euros

par an, ce qui représente deux salaires mensuels de 2 200 euros – c'est le niveau de revenus à partir duquel il propose de diviser le montant des allocations par deux – fait partie de ces privilégiés qui toucheraient trop !

Pour l'instant, si l'on en croit la presse, le gouvernement ne reprendrait pas ces propositions à son compte et les jugerait même simplistes. Il étudierait d'autres options et attendrait pour prendre sa décision le rapport sur la refonte de l'ensemble des prestations familiales commandé aux « experts » du Haut conseil de la famille.

La seule chose qui soit certaine, c'est que pour combler les déficits de la branche famille, comme ceux des autres branches de la Sécurité sociale, les riches – les vrais riches, ceux qui sont responsables de la crise, du chômage et des bas salaires, et donc vident les caisses, toutes les caisses, de la Sécurité sociale – ne seront pas mis à contribution. Ceux-là, en effet, l'expérience montre qu'ils n'ont rien à craindre du gouvernement.

Jean-Jacques LAMY

• Retraites complémentaires

Plus maigres et plus coûteuses

Depuis novembre, syndicats et patronat se réunissaient tous les mois pour « trouver des solutions » au déficit annoncé des caisses de retraite complémentaire. Ils en ont trouvé une et on devine laquelle : les retraités paieront la note.

Au 1^{er} avril, date à laquelle les pensions sont revalorisées chaque année, elles augmenteront de 0,8% pour l'Arcco (non cadres) et 0,5% pour l'Agirc (cadres). On nous dit que c'est 1% de moins que l'inflation et pourtant il est dit aussi que

les prix à la consommation ont progressé de 2% en moyenne annuelle. Même chose pour 2014 et 2015, années pour lesquelles il est prévu une augmentation inférieure d'un point à l'inflation. Quant aux cotisations, elles seront augmentées de 0,1 point au 1^{er} janvier 2014 et la même chose au 1^{er} janvier 2015, la hausse étant répartie entre employeurs (60%) et salariés (40%). Le pouvoir d'achat des retraités va donc baisser.

Le Medef est satisfait puisque

la CFDT, FO et la CFTC signent l'accord, qui va donc pouvoir être appliqué. Le ministre du Travail, le socialiste Michel Sapin, l'est aussi, qui voit là « une bonne nouvelle » puisque « *les partenaires sociaux ont sauvé les retraites complémentaires* ». Une nouvelle qu'il doit juger d'autant meilleure qu'elle ouvre la porte au gouvernement pour faire de même et baisser le montant des retraites de base.

S. G.

• Éducation nationale

Les députés socialistes redoublent d'économies

Lors du débat à l'Assemblée nationale sur la loi de « refondation de l'école », les députés du PS ont fait adopter un amendement imposant que le redoublement d'une classe devienne « *exceptionnel* ». C'était durcir encore le texte initial à ce sujet, celui-ci se proposant seulement de « *poursuivre la réduction progressive du redoublement* ». Sans prendre parti sur l'utilité ou non du redoublement sur le plan pédagogique, il est surtout choquant que la principale motivation de cet amendement soit de faire des économies sur le budget de l'Éducation nationale. L'absence totale de

redoublements permettrait d'économiser 2 milliards d'euros, selon les calculs de la Cour des comptes dans son rapport de 2010, un texte dont Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale sous Sarkozy, s'était fait un ardent propagandiste.

La hiérarchie de l'Éducation nationale n'a d'ailleurs pas eu besoin d'un loi prétendant refonder l'école pour pousser à la réduction des redoublements. Cela fait bien longtemps que les principaux de collèges ou les proviseurs de lycées sont incités à en diminuer le pourcentage, ce qui permet d'économiser des postes d'enseignants, voire

de supprimer des classes, ou de se dispenser d'en ouvrir. De fait, toute discussion sur l'utilité du redoublement est polluée par le fait que les responsables de l'Éducation nationale, de droite comme de gauche, en ont fait une arme pour réaliser des économies budgétaires. Les enseignants savent bien que les postes qui pourraient être récupérés par la réduction des redoublements ne seraient pas utilisés pour permettre aux élèves en échec scolaire de surmonter leurs difficultés, mais purement et simplement supprimés.

Daniel MESCLA

• Droit de vote des étrangers extra-communautaires

Un gouvernement de pleutres

Fatoumata, une Sénégalaise qui travaille en France depuis six ans, y loue un appartement, y paie ses impôts locaux et nationaux, ne pourra pas donner son avis sur la gestion de sa commune aux prochaines élections municipales. « *Je me sens exclue à chaque fois que je vois les gens aller voter et moi non* », a-t-elle déclaré au quotidien algérien *El Watan*. Tout comme Hamid qui, en France depuis 1975, a vu sa demande d'obtention de la nationalité française ajournée sans même en connaître les raisons. Tout comme le 1,8 million d'autres étrangers dans la même situation installés en France depuis au moins cinq ans.

Le gouvernement vient en effet d'enterrer une promesse électorale de Hollande : celle

de donner le droit de vote aux étrangers extra-communautaires pour les élections locales. Il a annoncé qu'il ne présentera pas ce projet au Congrès, réunissant l'Assemblée nationale et le Sénat, qui se tiendra en juillet prochain et qui est seul habilité à voter ce type de texte qui entraîne un changement dans la

Constitution. Le motif invoqué est qu'il n'aurait pas obtenu la majorité des trois cinquièmes des voix nécessaires, il en manquerait encore 34 sur 925 parlementaires.

Ministres et députés se justifient en disant qu'ils ont bien tenté d'influencer les parlementaires, sans parvenir à briser la résistance de

certains députés de droite. Mais en dehors de ces parolottes de couloir, qu'ont-ils fait pour peser sur l'opinion publique ? Ont-ils mobilisé leurs élus locaux, leurs militants, ont-ils mené des campagnes nationales pour tenter d'influencer ceux qui se déclarent encore défavorables au droit de vote des

étrangers ? Rien de tout cela.

Au lieu de combattre ces idées réactionnaires, le gouvernement s'aplatit devant les hommes de droite et d'extrême droite. Il n'a même pas le courage de les affronter, il se dégonfle en ne présentant pas ce texte. Il s'agit là d'une reculade honteuse.

Marianne LAMIRAL

Dans l'Union européenne

Cela fait plus de trente ans que le Parti socialiste promet d'accorder le droit de vote aux étrangers extra-communautaires, et plus de trente ans qu'il enterre ses promesses alors qu'il aurait eu le pouvoir de les réaliser, d'abord avec Mitterrand, ensuite sous Jospin, maintenant avec Hollande.

L'opinion publique n'est pas prête, se sont-ils tous justifiés. Mais qu'en est-il ailleurs en Europe ?

Cela fait cinquante ans exactement que la réactionnaire Irlande a accordé aux étrangers le droit de vote aux élections locales, sans même, depuis 1992, leur imposer une quelconque

durée de résidence. Onze autres pays européens l'ont également fait, fixant comme condition une durée de résidence variant entre deux et cinq ans : le Danemark, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Finlande, la Suède, la Belgique, l'Estonie, la Lituanie, la Hongrie, la Slovaquie, la Slovénie.

Pour les cinq premiers pays, les étrangers ont également le droit de se faire élire aux élections municipales.

Tous ces pays ont accordé le droit de vote aux étrangers, bien que ne se présentant pas comme « la patrie des droits de l'homme ».

M.L.

• Hollande et Airbus

Les actionnaires se frottent les mains, pas les travailleurs

Hollande s'est glorifié de la commande de 234 Airbus par une compagnie indonésienne, pour 18 milliards d'euros. Le fait que cette compagnie ait été placée sur la liste noire des compagnies aériennes à éviter car... peu fiable, a été moins médiatisé. Comme d'ailleurs le fait que celle-ci avait commandé également 230 Boeing. L'avenir dira si tout cela est... fiable et suivi d'effet.

Mais qu'à cela ne tienne pour Hollande, « *C'est le contrat du siècle* », « *un exemple pour notre économie* ». C'est « *une fierté nationale et européenne* ». Car pour le gouvernement « socialiste », si les actionnaires se frottent les mains, ce devrait être du pain bénit pour la population. Ce gouvernement, qui depuis sa mise en place ne jure que par

le bien-être des entreprises, a enfin de bonnes nouvelles. Cette commande vient à point nommé pour lui permettre d'escamoter toutes les mauvaises annonces concernant la hausse du chômage ou la valse des licenciements.

On comprend que les actionnaires aient des raisons de se réjouir en ce début d'année, en particulier après l'annonce

des résultats de EADS, propriétaire d'Airbus, qui a publié ses résultats 2012 avec un bénéfice en hausse de 19 %. D'autant que, avant même cette commande indonésienne comme avant les mégacommandes passées la semaine dernière par une compagnie turque ainsi qu'une compagnie allemande, Airbus totalisait déjà plus de 523 milliards d'euros de commandes, plus de 4682 avions à construire et plus de huit ans de travail assuré.

Les actionnaires sont contents. Hollande est content. Mais les travailleurs ont beaucoup moins de raisons de l'être.

Selon Hollande, il devrait y avoir pas moins de 5 000 embauches ! Mais pour les travailleurs d'Airbus les embauches sont toujours aléatoires, quand les annonces ne sont pas considérées comme de l'enfumage. Ainsi, selon la direction d'Airbus, en 2011, où il était question également de plusieurs milliers d'embauches à Toulouse, il n'y en a eu au final que 929, avec dans le même temps 577 départs. Le nombre de postes

créés en CDI n'a donc été que de 352 seulement. Par contre les heures supplémentaires ont explosé et la chasse aux temps morts est devenue une préoccupation permanente des chefs.

Les salariés d'Airbus vont donc avoir la garantie du travail, mais ils auront surtout l'assurance que les cadences vont augmenter et que les conditions de travail vont devenir encore plus difficiles !

Correspondant LO

• Du PS à l'UMP

La voix des marchands de canons



Les patrons des sept grands groupes industriels de l'armement ont écrit à François Hollande pour lui demander de ne pas diminuer les crédits militaires. Ces braves gens font naturellement valoir que leur belle industrie pourvoit le pays en emplois « non délocalisables » et donne du travail à un vaste tissu de petites entreprises.

Enfin, l'armement serait d'après eux une « locomotive technologique pour l'ensemble de l'industrie française ». L'État leur a commandé pour onze milliards d'euros de matériel en 2012 et, économies budgétaires ou pas, les marchands de canons tiennent à ce que cela continue. À ces onze milliards de commandes, s'ajoutent les aides diverses à la recherche et les prestations de l'armée et de la diplomatie, premiers agents commerciaux des marchands d'armes français. Cet ensemble assure au pays, ou plutôt à une poignée de capitalistes, la place de quatrième

exportateur mondial dans ce sinistre domaine.

Ces industriels, avant même que la loi de programmation militaire entre en discussion, ont trouvé des défenseurs. Le sénateur PS Jean-Louis Carrère, affirmant parler au nom de nombre de ses collègues, a décrété « *la Patrie en danger* ». Il prétend qu'une baisse des crédits militaires ne permettrait plus de « *maintenir le rôle de la France au niveau qui est le sien* ». Le rôle en question consiste à bombarder des villages afghans, à transformer la Libye en capharnaüm sanglant, à sauver la mise à des gouvernants corrompus au Mali, à entretenir des bases partout où l'exige la défense des intérêts des capitalistes français.

La droite ne pouvait pas laisser un député socialiste monter seul au créneau pour défendre l'industrie de guerre. François Fillon a lui-même pris la plume. Et d'affirmer qu'on pouvait tout sacrifier sur l'autel de la rigueur budgétaire, les salaires, les emplois, les retraites, le service public, tout mais pas

l'armée. Les crédits militaires doivent, d'après Fillon, être maintenus coûte que coûte. Le texte de l'ancien Premier ministre a été publié dans le quotidien *Le Figaro*, propriété de Dassault. Le fait que le même Dassault fabrique aussi les avions de combat Rafale, soit le premier actionnaire du groupe d'électronique de défense Thales et contrôle par son intermédiaire les arsenaux de marine, ce qui lui donne le pouvoir dans trois des sept groupes d'armement, n'a aucun rapport avec cette publication. Chacun sait qu'un homme comme Fillon n'est pas à la solde des marchands d'armes et n'écoute que sa conscience.

Nul besoin de sortir de Saint-Cyr pour prévoir que Hollande, son Premier ministre Ayrault, son ministre de la Défense Le Drian et les députés qui les soutiennent n'écouteront que leur conscience. Et qu'elle leur dictera quelque chose d'approchant : pas touche aux profits des marchands de canons !

Paul GALOIS

• Beauvais (Oise)

Après l'élection législative partielle

Suite à l'invalidation du député UMP Jean-François Mancel, une élection législative partielle a été organisée dans la 2^e circonscription de l'Oise, qui comprend une partie de la ville de Beauvais.

Lutte Ouvrière y a présenté la candidature de notre camarade Renée Potchtovik, factrice à Beauvais.

Le premier tour, dimanche 17 mars, a été marqué par un fort taux d'abstention (33 % de votants) et par un fort recul de la candidate du Parti socialiste. Elle avait obtenu 15 143 voix (30,5 % des suffrages) au premier tour des législatives de 2012 ; elle n'en retrouve que 5 828 (21 %). Elle ne pourra même pas participer au deuxième tour qui se jouera entre l'UMP et le Front national, comme en 2011 à l'occasion de l'élection de Jean-François Mancel comme conseiller général.

Notre candidate a recueilli 428 voix, soit 1,57 % des suffrages. En juin 2012 elle avait obtenu 363 voix et 0,73 %. Un score modeste mais qui correspond à un électoral fidèle.

Si le fort taux d'abstention est banal pour une élection partielle, l'effondrement de la candidate du PS est la conséquence de la politique du gouvernement Hollande-Ayrault. La réflexion maintes fois entendue depuis des semaines dans les milieux populaires et de la part d'électeurs de gauche, « Hollande est pire que Sarkozy », trouve ainsi une traduction électorale.

Dans le cadre d'une élection partielle, et donc sans politisation nationale, ce dégoût de la politique antiouvrière du gouvernement socialiste s'est soldé uniquement par une très forte abstention de son électoral, sans mouvement vers les autres partis. En effet, alors que le nombre d'électeurs baisse de 40 % par rapport à l'élection nationale de juin dernier, l'UMP perd 34 % des siens, le FN 38 % et le PS, lui, 60 %. Mais rien ne dit qu'il en sera de même dans des scrutins nationaux.

Ce rejet augmentera au fil des coups que le gouvernement porte et portera à la population. Il est donc absolument nécessaire qu'une opposition au gouvernement et à sa politique vienne des rangs des travailleurs afin de ne pas laisser à la droite et à l'extrême droite le monopole de la critique. C'était l'objet de la campagne de notre camarade.

À l'issue du scrutin, le Parti socialiste renouvelle l'opération dite de « vote républicain » et appelle à voter pour l'UMP pour faire barrage au FN. Ce qui fut en 2002, avec l'appel à voter Chirac contre Le Pen, une façon lamentable de tenter de masquer les responsabilités de la politique de Jospin dans sa propre défaite, devient à Beauvais une pantomime ridicule, tellement est mince, inexistante même, la différence entre l'UMP Mancel et sa concurrente du FN.

Il n'y a donc pas à choisir entre ces deux ennemis déclarés des travailleurs.

P. G.

• Affaire Cahuzac

Le vrai délit d'un ministre du Budget

Accusé d'avoir eu un compte non déclaré en Suisse ou ailleurs, Jérôme Cahuzac a démissionné de son poste de ministre du Budget. Et on assiste à des échanges un peu curieux entre la majorité socialiste et l'opposition de droite. Chacun dirige vers l'autre son doigt accusateur.

Les socialistes, faisant de pauvreté vertu, se justifient en expliquant qu'il n'y a pas de précédent qui montre un ministre démissionnant trois

heures seulement après une décision de justice le mettant en cause, et ils rappellent l'affaire Woerth, cet ancien ministre du gouvernement Fillon, mis en cause lui aussi dans une affaire de conflit d'intérêt. La droite de son côté raille le gouvernement Hollande qui se présentait comme un modèle de vertu. Bref, c'est à un petit jeu de ping-pong politicien que l'on assiste, un petit jeu que l'on connaît trop bien.

Cahuzac est-il coupable de ce qu'on lui reproche ? On le saura peut-être plus tard ou jamais.

Certes, les gouvernements et les ministres qui les constituent ne sont pas forcément regardants, et sont capables de faire l'inverse des lois qu'ils font voter. C'est choquant. Mais ce n'est pas le principal reproche qu'on peut faire, à Cahuzac et au gouvernement dont il vient de démissionner. Son principal

méfait, c'est d'avoir décidé, avec tous les notables socialistes, ministres, députés ou autres responsables, d'imposer des mesures d'austérité qui détroussent en premier lieu les classes populaires.

Cela est tout à fait légal, mais c'est une injustice qui mériterait d'être condamnée sévèrement, non par des juges, mais par les travailleurs.

Jean-Pierre VIAL

• Bartolone à Limoges

À plat ventre devant le patronat régional

Rendu prudent par les mésaventures de Hollande, le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone dont, paraît-il, « *le devoir est d'aller partout dans le pays pour rencontrer la population* », ne s'en est surtout pas trop approché lors de son déplacement à Limoges jeudi 14 et vendredi 15 mars. Entouré d'une brochette de notables socialistes (présidente du Conseil général, président de Région, député-maire de Limoges, etc.) il s'est, en guise de population, surtout intéressé au patronat régional.

Sa première visite a été pour la direction du riche groupe Legrand et, selon le quotidien *Le Populaire* : « *Claude Bartolone, à sa descente de voiture devant le siège de l'usine Legrand, hier après-midi, n'a pas mégoté son soutien aux dirigeants de l'entreprise, et particulièrement au PDG, Gilles Schnepf, venu l'accueillir* : " Je ne pouvais pas, lançait-il, venir à Limoges sans me rendre dans la Mecque de la technologie et de l'innovation ". »

Lors d'une interview sur FR3 Limousin, dans la querelle régionale entre les partisans de la ligne à grande vitesse via Poitiers et ceux de la ligne dite POLT (Paris, Orléans, Limoges, Toulouse) Bartolone a pris position pour la LGV surtout dans l'intérêt « *du développement de Legrand* ». Entre une inauguration de médiathèque et la visite du musée d'Oradour-sur-Glane, il a aussi rendu visite aux patrons de la chaussure de luxe, Weston.

Interrogé sur la baisse record de popularité du président socialiste, il a déclaré au journal *Le Populaire* « *qu'il s'y attendait* », Hollande « *les ayant assez prévenus que ce serait difficile* » car la situation dont ils ont hérité les oblige à « *des mesures impopulaires* » mais « *vitales pour le redressement de la France* »... patronale s'entend, Bartolone vient d'en faire une fois de plus la démonstration.

Correspondant LO

• Racisme ordinaire

Valls en remet une couche

Pour soigner son image d'homme à poigne, Manuel Valls, qui estime sans doute qu'on ne parle pas assez de lui, multiplie les petites phrases xénophobes. Dans un entretien au *Figaro*, il a affirmé que « *les occupants des campements ne souhaitent pas s'intégrer dans notre pays pour des raisons culturelles ou parce qu'ils sont entre les mains de réseaux versés dans la mendicité ou la prostitution* ».

La plupart des ressortissants roumains ou bulgares qu'on appelle les Roms sont depuis des décennies persécutés dans leur pays d'origine. Sédentarisés depuis longtemps, beaucoup ont émigré, poussés par la misère et le racisme de leurs concitoyens. Valls ne peut ignorer cela, mais en insinuant que ce sont des nomades incapables de s'intégrer, il caresse dans le sens du poil les préjugés réactionnaires.

Il dénigre les villages d'insertion initiés par plusieurs



villes et prétend qu'ils ne peuvent être une solution que pour quelques-unes d'entre elles. Il est vrai que peu de villes en ont réalisé, parce que cela a un coût, mais aussi parce qu'il faut aller à l'encontre des préjugés des riverains de ces villages « d'insertion ». À Montreuil, comme à Saint-Denis, une fraction de la population s'est opposée à leur installation.

Contrairement à ce que prétend Valls, les Roms se bousculent pour accéder à un logement plus confortable, même quand il s'agit

d'un baraquement de chantier ! Certes, des communautés craignent d'être séparées parce qu'elles ont pris l'habitude de faire front ensemble contre la misère, l'adversité et contre les autorités qui les expulsent sans cesse.

Les associations qui luttent pour l'intégration des Roms savent qu'il faut gagner leur confiance pour que ces villages puissent remplir pleinement leur fonction. Ce ne serait pas insurmontable de mettre fin à ces bidonvilles puisqu'il y a au bas mot entre 15 000 et

30 000 Roms en France.

Valls ne se contente pas d'insinuer que les Roms seraient incapables de s'intégrer, il fait un amalgame inacceptable entre la communauté Rom et les réseaux mafieux, feignant d'oublier que la loi interdisait encore dernièrement aux Roms de travailler légalement en France, réduisant ces populations à la mendicité ou à la vente de métaux. Cet obstacle est levé depuis sept mois, mais dans une période où le chômage explose. Bien sûr, dans ces bidonvilles misérables, faits de bric et de broc, on trouve aussi des voleurs et des trafiquants, mais comme dans d'autres communautés qui, elles, n'ont même pas l'excuse de l'extrême misère.

Valls se vante d'avoir expulsé 12 800 Roumains et Bulgares. Et il peut penser que ce sera payant électoralement. Mais à ce petit jeu, il favorise surtout le FN, et le pire, c'est qu'il le fait en connaissance de cause.

Aline URBAIN

• Contrat de génération

Encore du cinéma en guise de lutte contre le chômage

Avec le « contrat de génération », dont le décret d'application vient d'être publié, le gouvernement prétend réduire le chômage des jeunes et des salariés âgés, et dit compter sur 100 000 embauches par an. Mais ce ne sont pas les 4 000 euros promis pour la signature d'un contrat qui obligeront le patronat à changer ses pratiques. Il est trop enclin à licencier à tour de bras les travailleurs âgés, moins mal payés. De même, il

n'embauchera des jeunes que s'il ne peut pas faire autrement et parce qu'il en a vraiment besoin.

Comme tous les dispositifs d'aide à l'embauche, on sait par avance que cette mesure n'influera en rien sur le niveau du chômage et ne créera pratiquement pas d'emplois. Les patrons qui auraient de toute façon embauché et qui ont du personnel âgé profiteront de l'aubaine pour toucher les 4 000 euros, si leur entreprise

a moins de 300 salariés. Il leur suffira d'embaucher en CDI un jeune de moins de 26 ans tout en gardant un salarié de plus de 57 ans. Quant à l'obligation pour les entreprises de plus de 300 salariés de signer un accord ou de présenter « *un plan d'action comportant des engagements sur l'emploi des jeunes et des seniors* », la formule est suffisamment vague pour laisser les mains totalement libres à leurs dirigeants.

Avec ces contrats de

génération, Hollande et son gouvernement veulent simplement donner l'illusion qu'ils agissent contre le chômage. Pendant ce temps, les capitalistes continueront à détruire impunément des emplois à coup de fermetures d'usines et de licenciements. Le seul effet tangible de cette mesure sera de faire passer chaque année encore un peu plus d'argent public dans les poches du patronat.

Daniel MESCLA

• Amiante

La loi protège les empoisonneurs

Enfin, la juge Bertella-Geffroy, coordinatrice du pôle santé publique, a été mutée. S'abritant derrière le rapport du Conseil supérieur de la magistrature et le règlement limitant à dix ans les fonctions d'un juge spécialisé, la ministre de la Justice, Christiane Taubira, volontiers présentée par la presse comme un personnage original voire un peu rebelle, a déchargé de ses fonctions celle qui, depuis 2003, a instruit les dossiers de santé publique, du sang contaminé à l'amiante.

Taubira a promis que cela n'aurait pas « d'incidence sur la conduite des dossiers », ce que réfute un avocat de l'Andeva, l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante, convaincu qu'on fait « feu de tout bois pour retarder la clôture de tout dossier dans cette affaire ». La juge Bertella-Geffroy le dit d'ailleurs elle aussi : « Au-delà de ma situation personnelle, la justice veut-elle

vraiment de ces affaires de santé publique au pénal ? »

La réponse est claire : c'est non. Ce que certains magistrats et une partie de la presse se sont complus à appeler « fiascos judiciaires », en parlant des dossiers traités, avec très peu de moyens, par le pôle santé publique, révèle simplement l'impunité accordée par la loi à tous les acteurs de ces affaires.

Le parquet vient encore

d'engager une procédure pour faire annuler les mises en examen de plusieurs hauts fonctionnaires, dont Martine Aubry, à l'époque directrice des relations du travail au ministère du Travail. Voilà une affaire à suivre, mais qui ne le sera pas par la juge Bertella-Geffroy, opportunément mutée.

Mais derrière les arguties juridiques, ce sont les industriels de l'amiante que la loi protège. En toute conscience, ils ont empoisonné les travailleurs et tous ceux qui habitaient près de leurs usines. L'usine Ferrodo-Valéo de Condé-sur-Noireau a ainsi fait, dans cette petite ville de 5 400 habitants, plus de 700 victimes, dont 115 morts. Encore ne s'agit-il là que des

dossiers officiels. Le chiffre réel, selon l'Andeva, pourrait dépasser 1 500 dans cette seule ville. Saint-Gobain, exploitant avec Eternit une des plus grandes mines d'amiante au Brésil, a été le troisième producteur mondial et un des principaux empoisonneurs des travailleurs et de la planète.

En 1982, ces grands industriels ont créé un Comité permanent amiante, avec quelques scientifiques bien rétribués et des hauts fonctionnaires de l'État, et ils ont imposé leur loi, au mépris de toutes les données sur la dangerosité de ce matériau dont la fixation dans les poumons entraîne une maladie mortelle, l'asbestose. Depuis l'interdiction de

l'amiante, l'État continue à protéger les patrons.

Le résultat, c'est l'enlèvement de tous les dossiers, l'annulation en 2011 de la mise en examen pour Eternit, – alors qu'en Italie deux ex-patrons du groupe ont été condamnés à seize ans de prison – c'est la suspension de l'instruction en janvier 2013 du dossier de l'usine de Condé-sur-Noireau. C'est 3 000 décès par jour en France, et sans doute 100 000 d'ici à 2025.

Les grands industriels sont coupables de ces crimes ; l'État, la haute administration les ont couverts, et la « Justice » est priée de fermer les yeux.

Sylvie MARÉCHAL



• Planning familial de l'Isère

Non à la baisse des subventions

Le Conseil général de l'Isère dirigé par le socialiste André Vallini prévoit de baisser en 2013 les subventions qu'il verse à l'association du Planning familial. Cette diminution de 98 000 euros, qui touchera plus de la moitié des centres gérés par le Planning familial, va entraîner une réduction de postes et risque même de condamner le centre d'Eybens, près de Grenoble.

Le Conseil général, qui a subventionné l'ouverture nécessaire de deux nouveaux centres de planification en milieu rural, dans la plaine de Bièvre et à Bourg-d'Oisans, centres non gérés par le Planning, prend, entre autres,

prétexte de cela pour justifier la réduction des subventions.

Les membres du Planning familial de l'Isère se mobilisent et font signer, avec succès, une pétition auprès de la population pour dénoncer cette mesure. L'activité des centres gérés par cette association du Planning familial est indispensable, notamment pour les jeunes, qui peuvent venir parler de leurs problèmes et y être soutenus, et qui ne trouvent pas toujours le même accueil ailleurs. Des centres de planification existent dans les établissements publics de santé, comme les hôpitaux mais, depuis des années, dans certains d'entre eux (comme aux HCL à Lyon), la qualité des prises en charge se dégrade.

Les centres de Planning familial dépendent à 80 % des subventions du Conseil général, et seulement à 7 % des subventions de l'État, ce qui reflète le désengagement de ce dernier, comme dans bien des domaines. Le Conseil général de l'Isère qui continue à allouer des sommes très importantes aux grandes entreprises (pour 2013, ce sera autour de dix millions d'euros, qui iront à des projets ne créant que peu ou pas du tout d'emplois et ne feront qu'arrondir les profits de grands groupes déjà riches à milliards) aurait les moyens de subventionner tous les centres de planification et de leur éviter les difficultés financières dans lesquelles ils se débattent.

Correspondant LO

• Contre le Mediator

Le combat continue

Irène Frachon, la pneumologue du CHU de Brest qui s'était battue pour faire reconnaître la toxicité du Mediator et faire interdire ce poison, continue son combat. Et elle a du pain sur la planche.

De 1976, année de son lancement, à 2009, quand il fut enfin interdit, cinq millions de personnes ont pris du Mediator, un médicament initialement présenté pour lutter contre le diabète. Quand, à la fin des années 1990, il fut démontré qu'il était inefficace comme anti-diabétique et, pire, qu'il était susceptible de provoquer des effets indésirables très graves sur le cœur, le laboratoire Servier a tout fait pour le maintenir sur le marché. Pourquoi ? Parce qu'il était utilisé comme coupe-faim et que c'est un marché qui rapporte gros. On estime que de 500 à 2 000 personnes en sont mortes.

En septembre 2011, l'État mettait en place un système d'indemnisation par l'Oniam (l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux) pour les personnes s'estimant victimes du Mediator. 7 865 dossiers d'indemnisation ont été déposés devant l'Oniam. En décembre 2012, 1 378 dossiers avaient été examinés par le collège d'experts médicaux et... seulement 46 dossiers acceptés pour indemnisation !

« Cela ne colle pas ! », s'insurge Irène Frachon.

Spécialiste en la matière, elle affirme que le nombre de malades souffrant de pathologies cardiaques directement imputables au Mediator est beaucoup plus important et promet pour le mois d'avril la publication d'une étude qui apporte la preuve de cette causalité.

Le combat n'est pas terminé contre le scandale du Mediator et contre le laboratoire Servier, directement responsable de la souffrance de malades qui ont consommé un médicament qui aurait pu et dû être interdit au moins douze ans plus tôt.

L'Agence du médicament, l'autorité sanitaire responsable de la sécurité et du contrôle des médicaments, vient d'être mise en examen pour « homicides involontaires et blessures involontaires ». Au mois de février, deux anciens responsables de cette autorité avaient été eux aussi mis en examen, parce qu'ils étaient à la fois juges et partie, chargés du contrôle et directement liés à Servier ou à l'industrie pharmaceutique. Les mises en examen se multiplient, dont celle de Jacques Servier et des sociétés de son groupe. Il faudra de longues années pour voir leur aboutissement.

Il est une mise en accusation qui s'impose mais qui ne sera jamais prononcée par les tribunaux : celle d'une société où le profit privé règne en maître et qui fait qu'un médicament est produit d'abord et avant tout pour son intérêt financier.

Sophie GARGAN

• **Allemagne**

Dix ans après la réforme Schröder, la réalité du « modèle allemand »

À l'occasion des dix ans des lois Hartz IV, hommes politiques et journalistes ont entonné leur couplet habituel sur le modèle allemand. En Allemagne aussi, l'ancien chancelier social-démocrate (SPD) Gerhard Schröder s'est répandu dans les médias pour vanter le succès de sa politique des années 2000, connue sous le nom de Agenda 2010, qui contenait en particulier les lois Hartz. Des dirigeants politiques de son camp, donc prétendument de gauche, et aussi ceux de la CDU, le parti de la chancelière Angela Merkel, se sont joints au concert de louanges. Cette unanimité est évidemment suspecte, et cela vaut la peine d'aller y voir d'un peu plus près.

À cette époque, l'intérim était beaucoup moins répandu en Allemagne qu'en France, et très encadré par la loi. Une première mesure du gouvernement Schröder, contenue dans les lois Hartz I, fut de déréguler le travail temporaire et l'intérim. À cette étape, pratiquement personne dans la population ne prévoyait les conséquences néfastes que cela aurait, mais patronat et gouvernement, eux, avaient conçu tout un plan d'attaques.

Suivirent Hartz II et III, qui allaient dans le même sens. Ensuite, il ne resta plus qu'à forcer un maximum d'ouvriers à prendre le chemin des agences d'intérim : les lois Hartz IV jouèrent ce rôle. La durée d'indemnisation du chômage tomba à douze mois. Désormais, après un an de chômage, un salarié licencié se retrouvait directement avec Hartz IV, soit avec 374 euros par mois. Depuis, pour

perdre toute aide.

Les lois Hartz ont aussi introduit, dans l'un des pays les plus riches du monde, les « mini-jobs », contrats à temps partiel exonérés de cotisations sociales jusqu'à 400 euros par mois. Avec ces mini-jobs, nombre de travailleurs touchent encore moins que cela : 200 ou 300 euros de salaire. Ils reçoivent alors un complément pour arriver au maigre niveau de Hartz IV. Ces travailleurs pauvres préparent des générations de retraités dans la misère, car avec un mini-job on ne cotise pas non plus pour la retraite.

Sur le papier, le chômage a reculé, mais la misère a gagné le pays. L'intérim, la précarité, les temps partiels imposés, qui n'existaient guère avant, se sont répandus comme une épidémie, avec des salaires bas, voire très bas. Aujourd'hui, plus de trois millions de travailleurs qui ont un emploi vivent sous le seuil de pauvreté. Pour les chômeurs, la pauvreté est généralisée. D'après Eurostat, un institut de statistiques européen, 70 % des chômeurs allemands sont « en risque de pauvreté » contre 33,1 % en France.

En 2003, pour justifier son projet, Schröder déclarait au Bundestag qu'il fallait « exiger davantage d'efforts de la part de

chacun ». Mais, dans le même temps, le chancelier abaissait les taux d'imposition des entreprises, et aussi des personnes les plus riches, de 51 % à 42 %. Les inégalités se sont ainsi énormément accrues. Pendant que les pauvres devenaient plus nom-



Manifestation en septembre 2012 « dégage, Hartz IV ».

breux, les riches se sont enrichis. Les lois Hartz IV ont suscité un vrai dégoût dans les classes populaires, beaucoup se sont détournés alors du SPD et de ce chancelier ami des patrons, ce qui lui a coûté sa réélection. Qu'à cela ne tienne. Battu aux élections de 2005, il a immédiatement rejoint les affaires dans des conditions douteuses, devenant dirigeant d'une filiale du géant

gazier russe Gazprom. Quant à Peter Hartz, l'ancien DRH de Volkswagen qui avait élaboré le projet, il fut condamné pour corruption en 2006.

Voilà le modèle allemand tant vanté, un modèle qui appauvrit la population, qui présente

toujours les pauvres comme des voleurs, qui imaginent et impose de tout contrôler chez les allocataires de Hartz IV, depuis l'état de leur voiture jusqu'au nombre de brosse à dents dans la salle de bains, pour les priver même de leur maigre allocation si jamais on découvrirait qu'un proche leur apporte un peu d'aide...

Alice MORGEN

• **Espagne**

Quand un assassin d'extrême droite retrouve du travail dans les services de sécurité de l'État

Le 24 février dernier, le journal *El País* publiait un article qui révélait qu'Émilio Hellín Moro, l'assassin en 1980 d'une militante du PST (Parti socialiste des travailleurs - trotskyste) de 19 ans, Yolanda Gonzalez, travaillait depuis quelques années « pour les Corps et Forces de la sécurité de l'État et forme ses agents dans les techniques d'espionnage et de renseignement ».

Cette révélation a suscité une légitime indignation : Hellín Moro avait été condamné, à l'époque, à quarante-trois ans de prison pour la séquestration, la torture et l'assassinat de Yolanda. Cet assassinat avait été revendiqué par un « Groupe 41 du Bataillon basque espagnol » et le procès avait mis en évidence les liens de ce groupe avec un parti d'extrême droite, Fuerza Nueva, auquel appartenait

des membres des corps de sécurité...

Ces faits rappellent les tensions qui marquèrent en Espagne la période dite « de transition », qui se situe entre la fin de la dictature franquiste et la mise en place d'un régime de monarchie parlementaire. Entre 1975 et 1982, la violence policière et parapolicière fit plus de 230 victimes. Ces réseaux noirs avaient été présentés comme

un produit de l'alliance de l'extrême droite et des membres des Corps de Sécurité de l'État qui résistaient « au changement démocratique » après la mort de Franco en 1975, le dictateur qui avait réprimé violemment tous ceux qui aspiraient à plus de liberté et luttèrent contre l'exploitation.

Le parcours de l'assassin de Yolanda en dit long sur ce que fut cette « transition démocratique ». En effet, Hellín avait pu s'enfuir plusieurs fois de prison, se réfugier un temps au Paraguay, obtenir des libertés conditionnelles et être libéré en 1996 ; puis, après 2006, il avait travaillé comme formateur dans les renseignements généraux et

les enquêtes judiciaires, auprès des services de la police ou de la garde civile... Difficile de croire qu'il n'a pas bénéficié de complications au sein même des Forces de sécurité de l'État ! Et qui pourrait penser que le grossier maquillage de son nom (un « g » rajouté) pourrait avoir trompé le ministère de l'Intérieur.

Aujourd'hui encore, la page de l'héritage du franquisme n'a pas été totalement tournée. Si la bourgeoisie espagnole et ses porte-parole politiques firent le choix, après la mort du dictateur, d'un régime « démocratique », ils laissèrent en place l'appareil d'État. Juges, militaires de haut rang, policiers, qui avaient servi sous Franco

restèrent en place au service du nouveau régime. Et aujourd'hui encore leurs successeurs restent marqués par le respect de la loi du silence concernant les crimes d'une dictature qui avait duré plusieurs décennies.

La famille, les amis et les camarades politiques de Yolanda exigent qu'une enquête puisse mettre toute la lumière sur les responsabilités politiques de ce scandale qui fait qu'un assassin condamné à quarante-trois ans n'en fasse que treize et qu'en plus il puisse travailler pour les services de sécurité de l'État. Nous sommes solidaires de leurs démarches.

Hélène GRILLET

• **Chypre**

Paradis fiscal... pas pour la population

Un nouveau rebondissement de la crise

Mercredi 20 mars, Hollande a rencontré son homologue chypriote pour, dit l'Élysée, « rechercher une solution à la situation difficile » que connaît Chypre après le rejet du « plan de sauvetage » financier de l'Union européenne par le Parlement de l'île.

Depuis des mois, la population chypriote subit une forte aggravation du chômage et de la chute de ses revenus. L'effondrement des conditions de vie des classes populaires résulte de l'implication des banques locales dans la spéculation sur la dette grecque et surtout des mesures décidées par les gouvernants de l'île pour les sauver de la faillite.

Dès l'annonce du prélèvement de 6,75 % sur les dépôts bancaires que Bruxelles et Nicosie veulent lui imposer, la population a manifesté sa colère. Alors, les autorités auraient-elles renoncé à l'impopularité d'un plan qu'elles présentaient – vieille ficelle de tous les gouvernements – comme celui de la dernière chance ?

En tout cas, d'autres protestations se sont fait entendre, qui ont pesé lourd dans la balance. Celles dont on a le plus parlé émanent des banques, des entreprises, sinon des mafieux de Russie, très présents à Chypre. Se faisant leur porte-parole, le Kremlin a dénoncé la taxe comme « une confiscation de fonds étrangers ». Ceux qui proviennent de Russie sont énormes : 19 milliards de dollars, au bas mot. S'y ajoutent

12 milliards de participations des banques russes dans leurs homologues locales, plus 56 milliards – produits du blanchiment d'argent des mafias, de fonds qu'entreprises et nantis de Russie font fuir de leur pays.

D'ailleurs, Poutine a tout de suite laissé entendre que les autorités chypriotes, et européennes, allaient devoir réviser leur décision, qu'il a dite « injuste, non professionnelle et dangereuse (...) si elle était prise ». De fait, un retrait des fonds russes provoquerait l'effondrement du système bancaire chypriote, dont l'onde de choc, car il ne traite pas qu'avec la Russie, ébranlerait tout le monde financier européen.

Les médias ont insisté sur la présence de fonds russes à Chypre, chose bien commode pour éviter de parler des capitalistes ouest-européens qui profitent des charmes de ce paradis fiscal. Les tabloïds anglais évoquent aussi, pour les défendre, les « petits épargnants » britanniques que « l'Europe spolie ». Plus de 30 000 ont des comptes à Chypre. S'y ajoutent des milliers de retraités anglais vivant là-bas et 3 500 militaires des bases que le Royaume-Uni

garde sur l'île depuis l'indépendance de son ex-colonie.

Ce sont tous ces intérêts convergents qui ont fait retoucher le plan initialement prévu.

Les tractations entre financiers, industriels et gouvernants des grandes puissances européennes et de la Russie reprennent donc. Que va-t-il en sortir ? Une chose est sûre : comme pour la super-taxe bancaire repoussée (provisoirement ?), les populations en seront les dernières informées. Et elles seront les premières visées. Car, dans ce nouvel épisode de la crise, ce sont aux classes populaires chypriotes qu'on présente l'addition. Comme à chaque fois.

Commentateurs et politiciens prétendaient récemment



Manifestation le 19 mars.

qu'on voyait la « fin de la crise » en Grèce. En réalité, après la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Irlande, c'est Chypre qu'un système capitaliste lancé dans une folle fuite en avant vient de

plonger dans la désolation et le chaos. Avec le risque, chaque fois plus menaçant, d'une réaction en chaîne dévastatrice pour tout le continent européen.

Pierre LAFFITTE

Les voleurs qui crient « au voleur »

Lorsqu'a été connu en Russie le projet de taxation spéciale des avoirs bancaires à Chypre, cela a soulevé un tollé.

Dans la presse russe, officiels et personnalités du monde des affaires se sont répandus en imprécations. « Spoliation », « vol »... sont parmi les plus douces. Mais elles émanent de spécialistes en la matière. Il faut savoir en effet que Chypre, avec son régime de paradis fiscal, a été utilisée dès l'effondrement de l'Union soviétique, fin 1991, comme coffre-fort par tous ceux – bureaucrates, affairistes, mafieux – qui voulaient cacher tout ce qu'ils volaient en Russie.

Et avec l'outrance propre à ces nouveaux

arrivés dans le monde de la propriété, ils ne font pas dans la dentelle. Dans le journal pro-gouvernemental *Izvestia*, un « expert » s'indigne d'un « acte barbare de type soviétique ». Et le milliardaire Lebedev, actionnaire de la compagnie aérienne Aeroflot, n'hésite pas à prétendre que « seuls les bolcheviks pratiquaient de telles choses pendant la guerre ».

Dire que les dirigeants de l'Union européenne se comporteraient de façon « soviétique », voire en « bolcheviks », cela va en faire s'étrangler (de rire) plus d'un à Bruxelles, Paris ou Berlin.

P. L.

• **Le pape nouveau est arrivé...**

Il ne vaut pas mieux que l'ancien

Le 19 mars 2013, la plupart des chefs d'État du monde ou leurs représentants se sont retrouvés au Vatican pour assister à l'intronisation du nouveau pape, ex-premier prélat d'Argentine, Jorge Mario Bergoglio, élu pour remplacer Benoît XVI, pape démissionnaire.

Gros changement, nous dit-on, ce pape n'a pas été choisi parmi les prélats européens, mais c'est très relatif : un humoriste n'a-t-il pas expliqué qu'« un Argentin est un Italien qui parle espagnol et se prend pour un Anglais ».

Le nouveau pape va se faire appeler François, en honneur de François d'Assise, « homme de pauvreté et de paix ». Il se présente donc comme le « pape des pauvres »... mais pas comme celui qui va supprimer la pauvreté. Sa « simplicité » est vantée mais elle se limite à prendre le métro ou payer ses nuits d'hôtel.

En Argentine, il est connu comme un conservateur qui s'est opposé au droit au mariage pour les homosexuels, qu'il a

Jalics, actifs dans les bidonvilles, ce qui à l'époque était perçu par l'armée comme une attitude subversive, ont été arrêtés et torturés. Les deux hommes, décédés depuis, ont accusé le prélat, documents à l'appui, non seulement de ne pas les avoir protégés comme il le leur avait promis, mais d'avoir dénoncé l'un d'eux à l'armée comme complice de la guérilla. Le prélat s'en est, bien sûr, défendu dans un livre publié en réponse au livre de l'un de ses deux accusateurs.

Il est aussi accusé par une femme argentine d'avoir été, contrairement à ses déclarations publiques, très au fait de la pratique des militaires qui consistait à voler les enfants des militants après avoir assassiné les parents, au point d'avoir remis au père de cette femme une lettre lui permettant de retrouver la trace d'un petit-fils, enfant volé par l'armée.

Il faut aussi constater que le

prélat s'est toujours gardé d'aller témoigner à l'un des multiples procès qui ont eu lieu ces dernières années contre dignitaires ou tortionnaires de la dictature.

C'est tout naturellement qu'il a pris part à la reprise en mains des jésuites pour débarrasser cette congrégation d'éléments jugés insuffisamment conservateurs. Comme l'a déclaré, ces jours-ci, le président des facultés jésuites de Paris, François 1^{er} « n'est pas un naïf qui arrive aux affaires. Il a réussi à restaurer l'unité des jésuites, peut-être au prix de l'exclusion de quelques-uns ».

Benoît XVI avait démissionné pour, disait-il, provoquer l'élection d'un prélat « plus jeune » « aux réflexes moins datés ». Avec ce choix d'un pape de 76 ans très conservateur, on reste donc dans la continuité. Mais qui pouvait en douter ?

Jacques FONTENOY

• **Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 150 (mars 2013)**

• **Troupes françaises hors d'Afrique!**

Mali
L'héritage empoisonné du colonialisme

• **Italie**
Des résultats électoraux à l'image du désarroi général

• **Tunisie**
L'impasse politique et l'impasse pour la population

• **Pologne**
Un « miracle » économique qui ressemble surtout à un cauchemar social

• **Chine**
Après le 18^e congrès du Parti communiste et la succession aux sommets de l'État

Prix : 2 euros - Envoi contre cinq timbres à 0,60 euro

• Chômeurs

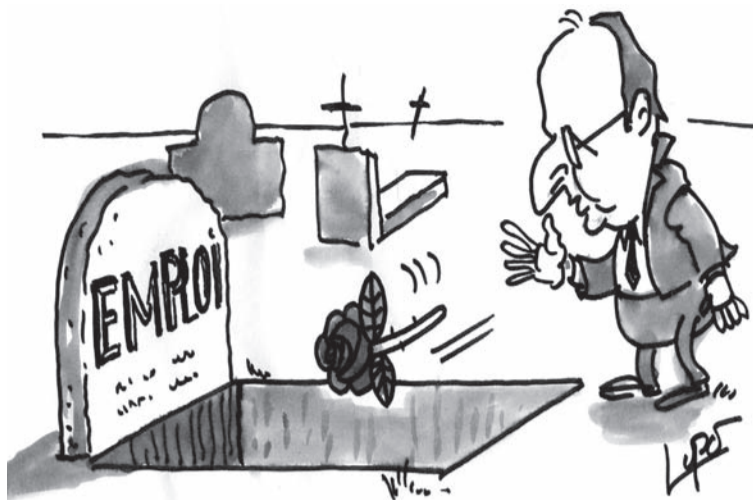
Un harcèlement sans frein

Au sortir d'un rendez-vous le 15 mars avec le ministre du Travail, Michel Sapin, les associations de chômeurs se sont indignées de n'avoir reçu aucune réponse à leurs demandes les plus urgentes liées à la détresse profonde d'un nombre croissant de personnes, même parmi celles qui sont encore indemnisées.

Les associations demandaient notamment que soit abrogée l'obligation d'accepter une « offre raisonnable d'emploi », ainsi qu'un moratoire sur les remboursements des trop-perçus que Pôle emploi réclame aux chômeurs indemnisés quand, par exemple, ils ont effectué un petit boulot durant un certain temps.

Lorsque, le 13 février, un chômeur nantais de 43 ans s'était immolé devant une agence de Pôle emploi, il venait d'apprendre qu'il ne pourrait pas bénéficier de l'allocation chômage étant donné qu'il avait travaillé brièvement en intérim, deux mois auparavant, sans

le déclarer. Pôle emploi lui avait aussi signifié qu'il devait rembourser une partie de l'allocation qu'il avait reçue. Cette « double peine » prévue par la réglementation est dénoncée par les syndicats de Pôle emploi. Le gouvernement, qui s'était prétendu ému à la suite du suicide, n'en a visiblement rien à faire. Il s'est contenté de donner aux organisations de chômeurs un autre rendez-vous en juillet. Leur demande d'un moratoire qui permettrait aux chômeurs d'être dispensés, au moins temporairement, d'avoir à restituer l'argent quand Pôle emploi leur en fait la réclamation, est restée jusqu'à présent sans réponse.



Ces demandes de restitution sont, dans 80 % des cas, liées à des périodes de travail non déclarées ou déclarées trop tard. Rien d'étonnant donc à ce qu'elles se multiplient avec la montée du travail précaire, des « petits boulots » et des contrats à temps partiel. C'est devenu tellement banal que les chômeurs sont parfois informés par SMS de l'existence de ces très, très petits boulots. Le seul souci de l'État est que les chômeurs ne profitent pas de leur situation. Et la direction de Pôle emploi s'est engagée dans un « plan d'action pour l'amélioration du taux

de recouvrement des indus », avec pour « cible » 68 % de dettes soldées. Un « guide », diffusé en février, vise à « développer une culture autour des enjeux du recouvrement des indus ». Harceler des personnes dont un grand nombre n'ont que quelques centaines d'euros par mois pour vivre ne pose pas de problème, ni au gouvernement ni aux hauts fonctionnaires, tandis que prendre des mesures coercitives pour interdire les licenciements, de façon à mettre fin à la précarité des emplois, il n'en est pas question pour ces gens-là.

Jean SANDAY

• Neige et pagaille

À qui la faute ?

Lors des sévères épisodes neigeux de ce début mars dans le nord et nord-ouest du pays, le ministre des Transports, Frédéric Cuvillier, a conseillé aux automobilistes « de rester chez eux ». Mais si des millions de salariés ont bravé les intempéries, c'est tout simplement pour aller travailler et ne pas perdre une journée de salaire.

Si le gouvernement avait véritablement voulu éviter le chaos, il aurait pu décréter une journée chômée et intégralement payée par les employeurs !

Mais les propos désinvoltes du ministre résumant également le désengagement de l'État qui a conduit à la dégradation de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier, à l'incapacité à prévenir et à gérer les situations de crise. Depuis des années, les gouvernements successifs ont en effet taillé dans les effectifs et les moyens, restructuré

de manière brutale, décentralisé, privatisé une grande partie des services de l'ex-ministère de l'Équipement, en rebaptisant ministère de l'Écologie ce qu'il en reste aujourd'hui.

Celui-ci n'a gardé, pour l'instant, que les DIR (Directions interdépartementales des routes), chargées de l'entretien des voies rapides autour des principales agglomérations et de quelques grandes routes restées nationales. Le reste du réseau est entretenu par les Conseils généraux et les communes.

Les autoroutes sont, elles, déneigées par leur concessionnaire, mais quand il neige trop, il arrive qu'elles ferment carrément, envoyant le trafic engorger les voies secondaires déjà saturées.

Rien que sur le réseau entretenu par les DIR, la CGT réclame mille postes supplémentaires pour pouvoir faire face. Les conditions de travail sont catastrophiques pour les agents : des temps d'intervention à rallonge, sans respect de la réglementation, durant parfois plus de vingt heures dans la journée !

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les parcs d'entretien des véhicules et engins ont été transférés par l'État aux départements. Conséquence : les DIR doivent désormais faire appel à des prestataires privés, avec

toutes les lourdeurs et les retards que cela implique.

À cette dégradation du service public s'ajoutent un trafic très dense autour des grandes villes et des poids lourds de plus en plus nombreux, qui rendent le déneigement parfois impossible. Les agents dénoncent aussi le manque de synergie entre les différents services gestionnaires, sans prévisions d'ensemble, sans mise en commun des effectifs et des moyens. Tel est le cas par exemple de la gestion des stocks de sel, fréquemment en rupture.

Tant que l'argent public ira grossir les profits patronaux, tous les services utiles à la population ne pourront que se dégrader.

Correspondant LO

Blocage des poids lourds sur routes enneigées

Alors que l'alerte avait été donnée suffisamment à l'avance par Météo France, les pouvoirs publics n'ont pas anticipé l'interdiction de circulation des poids lourds.

Ceux-ci, véritables stocks de marchandises sur route, sont de plus en plus nombreux en raison du transport à flux

tendu, qui coûte moins cher aux entreprises. Les patrons transporteurs font pression sur les services de l'État pour que leurs camions passent coûte que coûte, se fichant totalement des conséquences endurées par leurs chauffeurs, les usagers de la route et les déneigeurs. Résultat : des files

de camions bloqués ou en travers, sur les bandes d'arrêt d'urgence ou des bretelles d'accès, qui rendent difficile voire impossible le passage des engins de déneigement.

De plus, aux abords des grandes agglomérations, notamment en Ile-de-France, les capacités de stationnement

des camions, sont en déficit chronique. C'est un problème récurrent, posé depuis longtemps par les salariés routiers, qui demandent des conditions de sécurité et d'hygiène pendant leur temps de repos ou... de blocage.

Correspondant LO

• CAC 40

De l'argent il y en a toujours dans les caisses du patronat

Titre choc en pages intérieures du journal *Le Monde* dans l'édition du 15 mars : « Les résultats du CAC 40 se sont effondrés en 2012 » ! Le tableau publié pour justifier ce titre fait pourtant apparaître un résultat positif de plus de 52 milliards, mais en baisse. Des comptes ou des contes ? On voit comment PSA affiche un déficit justifiant des licenciements, en provisionnant dans ce bilan les sommes que coûteraient ces licenciements, ou en dépréciant la valeur de ses usines en estimant qu'elles vaudraient moins aujourd'hui qu'hier ! Aucune raison donc de croire la comptabilité des patrons. D'ailleurs, le même article estimait que « les analystes tablent sur une augmentation de 59 % des bénéfices, à près de 83 milliards en 2013 » pour ces entreprises du CAC 40 !

En effet, le journal *Les Échos* du 26 février expliquait que « les liquidités accumulées par les sociétés européennes sont trois fois plus importantes qu'il y a dix ans », que « de part et d'autre de l'Atlantique, les grandes entreprises sont assises sur des montagnes de cash » ! Renault aurait ainsi 11 milliards de cash, c'est-à-dire de l'argent que les patrons n'investissent pas, expliquait l'article. Et de son côté Montebourg reconnaissait dans son interview au *Journal du Dimanche* du 17 mars que « les banques ne financent pas l'économie malgré les milliards d'euros qu'elles ont reçus de la BCE ».

Tout ne va pas si mal, rassurons les spéculateurs. Le journal *Investir* leur conseillait dans son édition du 9 mars de retourner vers la Bourse, « le placement qui rapporte le plus », les actions étant jugées « dotées du meilleur potentiel en 2013 », comparant les 15 % espérés par les actionnaires aux revenus des livrets A...

On le voit, que les entreprises fassent réellement des pertes ou pas, que leurs comptes reflètent une certaine réalité ou non, les grandes entreprises du CAC 40 ne sont pas sur la paille.

Ce qui n'est pas le cas des salariés perdant leur emploi.

Alain LECAIRE

• PSA Aulnay-sous-Bois

Le bras de fer continue

La neuvième semaine de grève a débuté sous la neige. L'usine a été fermée pendant quasiment trois jours. Mais les travailleurs en grève ont quand même trouvé le temps de faire le bilan de la situation et de se préparer à répondre au nouveau coup orchestré par la direction.

Celle-ci avait convoqué un comité central d'entreprise extraordinaire pour le lundi 18 mars. À l'ordre du jour était inscrit le vote sur le projet d'accord de la direction concernant la fermeture de l'usine d'Aulnay et les 1 400 licenciements à Rennes. Ce vote n'avait aucune valeur juridique car les procédures légales ne sont pas terminées et la direction ne peut en aucun cas lancer son plan avant la fin avril. Mais elle voulait quand même obtenir le soutien des élus du CCE – qui pour l'essentiel lui sont acquis et ne représentent pas les travailleurs d'Aulnay –, pour tenter de faire la démonstration que la CGT et donc les grévistes seraient isolés.

Les travailleurs d'Aulnay l'ont bien compris et ont répondu à ce simulacre. Lundi 11 mars, des ouvriers du Ferrage décidèrent de lancer une pétition et de la faire signer à tous les salariés, y compris les non-grévistes, pour bien montrer à quel point les travailleurs étaient majoritairement contre ce projet d'accord. En moins de deux jours, la pétition fut signée par 1 000 ouvriers, soit la grande majorité des travailleurs présents.

En même temps, le comité de grève avait décidé d'interpeller l'ensemble des syndicats des usines PSA, pour leur demander de refuser d'entériner un accord que les travailleurs eux-mêmes, les premiers concernés, rejettent.

Lundi 18 mars, les grévistes se sont rendus au siège de PSA pour manifester pendant le CCE. Rejoints par des délégations de Saint-Ouen, Poissy, Metz et des licenciés de Melun, ils se sont fait entendre de la direction. Lorsque les grévistes firent brûler des pneus sur l'avenue, les CRS ont voulu les repousser. Mais ils se sont retrouvés face à un service d'ordre organisé, déterminé à ne pas reculer et imperméable à la provocation. Ce sont donc les CRS qui ont reculé les premiers.

Pendant ce temps, le CCE extraordinaire ne se déroulait pas selon le scénario voulu par la direction. Sur les 20 élus, les deux représentants de la CGT votèrent contre, mais les trois élus de la CFDT, contrairement aux directives de leur délégué central, ne votèrent pas le projet de PSA (deux contre et une abstention). La direction de PSA n'a donc pas pu mener son simulacre jusqu'au bout.

La direction de PSA a cherché à briser la grève en menaçant de licenciements neuf travailleurs. Deux d'entre eux ont déjà dénoncé leur licenciement devant les Prud'hommes. Le licenciement d'un troisième travailleur, délégué du personnel, soumis à l'inspectrice du travail a été refusé. Et enfin, la semaine dernière, le licenciement d'un travailleur accusé d'un jet d'œuf se transformait en un jour de mise à pied. La

direction a reculé sur ce cas et les grévistes ont bien enregistré ce fait.

Le gouvernement fait le sale boulot

En revanche, des convoctions à la sûreté territoriale sont encore tombées. Non content de soutenir ouvertement la politique de licenciements de PSA, le gouvernement s'occupe aussi directement de réprimer les militants de la grève.

Mardi 19 mars, les grévistes d'Aulnay ont décidé d'aller interpeller Montebourg. Celui-ci voulait inaugurer un « train de l'innovation et de l'industrie » à la gare de Lyon à Paris. Il s'agit d'un train qui s'arrêtera dans diverses villes, avec à son bord des représentants d'entreprises auprès desquels des chômeurs pourront venir se présenter. Mais Montebourg s'est réfugié dans un restaurant de la gare, refusant résolument de rencontrer les travailleurs en lutte, et surtout de les rencontrer en présence de la presse. Il veut bien



mentir et faire des promesses qu'il ne tiendra pas, mais hors caméra !

Au bout de neuf semaines de grève et après vingt et un mois de lutte, les travailleurs n'ont pas épuisé leur détermination ni leur combativité. Le rapport de force créé par la grève n'a pas encore fait reculer PSA, soutenu par l'ensemble du patronat et le gouvernement. Mais les travailleurs d'Aulnay, en combattant ceux qui veulent les jeter dehors, défendent leur dignité. Grâce à cette lutte, beaucoup de travailleurs se sentent renforcés au moins moralement face aux attaques du patronat.

Correspondant LO

Soutien aux grévistes d'Aulnay

Pour soutenir financièrement les grévistes d'Aulnay, on peut envoyer un chèque libellé à l'ordre de : Soutien aux salariés de l'automobile du 93, et envoyé à : Soutien aux salariés de l'automobile du 93, 19-21, rue Jacques-Duclos, 93600 Aulnay-sous-Bois. On peut aussi faire un don en ligne sur le site : www.soutien-salaries-automobile-93.org

Qui sont les minoritaires ?

La direction de PSA a martelé dans la presse que son projet d'accord avait reçu le soutien de la majorité des syndicats, sous-entendant donc la majorité des travailleurs. Mais cela est un mensonge grossier.

Au CCE de PSA, il y a 20 élus des salariés. La CGT qui totalise 24 % des voix, tous collègues confondus sur tout le groupe et est donc le premier syndicat en termes

de voix et de pourcentage, n'a que deux élus. En revanche, FO qui ne représente que 19 % des voix a cinq élus, comme la CGC avec 17 % des voix. Ces deux syndicats ont donc la moitié des élus avec 36 % des voix. Quant au SIA, avec 13 %, il obtient quand même trois élus.

Comme dans la vie politique, l'élection des délégués au CCE n'est pas soumise à la

proportionnelle, ce qui rend cette représentation antidémocratique. De plus, un jeu d'alliances entre les syndicats liés au patron renforce leur représentation. La direction de PSA obtient une majorité d'élus en sa faveur, sans que soit tenu compte de l'avis des salariés... sauf quand ceux-ci entrent en lutte et se font entendre alors de façon bien plus efficace.

• Groupe Renault

Après la signature de l'accord de compétitivité

La direction du groupe Renault a obtenu le 13 mars les signatures de la CFDT, de la CFE-CGC et de FO au bas de l'accord de « compétitivité ». La CGT a refusé de signer et ses responsables envisagent une procédure judiciaire contre l'accord.

Si la direction a finalement obtenu quasiment ce qu'elle voulait, ce ne fut pas sans réactions de la part des travailleurs des diverses usines, qui furent nombreux à débrayer, à plusieurs reprises, pour refuser le plan de régression sociale de Renault. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Ce « *contrat pour une nouvelle dynamique de croissance et de développement social de Renault en France* », où l'on peut vainement chercher la croissance, le développement, le social et même la nouveauté, est

un pensum verbeux d'où seules émergent clairement les attaques contre les salariés.

Les plus grossières sont la suppression de 8 200 emplois. Il s'agit de l'équivalent de deux, voire trois usines. Il y a aussi l'augmentation moyenne de 6,5 % du temps de travail des salariés restants, à la fois par la diminution des jours de congé et par la diminution des temps de pause, limités à vingt minutes par journée de travail. L'actuel plan de réduction des effectifs serait également

prolongé. L'horaire de travail passerait à 1 603 heures par an.

La mobilité intersites des salariés, que Renault cherche à développer, n'a plus dans l'accord le caractère obligatoire que les patrons espéraient imposer sous la menace de licencier ceux qui n'en voudraient pas. C'est là un gain de la mobilisation de tous ceux qui ont refusé d'être contraints à cette mobilité pour que Renault économise sur le chômage partiel. Cela dit, la direction a maintenu les deux « pôles », Nord-Est et Vallée de la Seine, au sein desquels les travailleurs seront fortement incités à la mobilité, ne serait-ce qu'à cause de l'indemnisation insuffisante du chômage partiel qui leur ferait perdre 25 % de

leur salaire.

Quant aux salaires, ils seraient bloqués en 2013 ce qui, compte tenu de l'inflation, signifie une perte de pouvoir d'achat, et « *examinés en fonction de la situation de l'entreprise lors des NAO, les négociations annuelles obligatoires, avec l'objectif de développer la motivation et les parcours de carrière* ». Traduction : pas grand-chose et à la tête du client.

Face à cela, on cherche en vain l'aspect « gagnant-gagnant » dont se félicite Montebourg en saluant l'accord. Le « *retour industriel de Renault en France* » serait un vague engagement de Ghosn à ne pas fermer d'usine. De la poudre aux yeux, à en juger par la promesse faite

aux travailleurs de Flins d'une production de 110 000 voitures en 2013, alors qu'en 2012, ils en avaient fabriqué près de 116 000, et 147 000 en 2011 ! Pendant ce temps, le patron chiffre par centaines de millions les économies programmées.

Il n'y a rien d'étonnant donc à ce que bien des travailleurs restent opposés à cet accord et surtout attendent, méfiants, de voir comment les directions locales tenteront de l'appliquer. Un accord n'est qu'un bout de papier qui n'engage que les « partenaires » signataires et ceux qui les croient... Pas grand monde au final.

Correspondant LO

• Hôpital Henry-Gabrielle – Lyon

Malades handicapés en danger

Cet hôpital de rééducation fonctionnelle soigne des accidentés de la route ou des victimes d'accidents vasculaires, afin qu'ils puissent poursuivre une vie décente.

En juin dernier, dans le cadre du retour à l'équilibre financier, la direction des HCL (Hospices civils de Lyon) a décidé de supprimer des postes de soignants dans deux unités, adaptant la prise en charge des patients aux nouveaux effectifs. Dès l'annonce de cette décision, un comité de défense s'est constitué avec des usagers et leurs familles, des personnels soignants, animé par les syndicats CGT et SUD.

Cette décision faisait que certains patients ne pourraient plus être hospitalisés en rééducation car demandant trop de soins. Actuellement, il n'y a

plus que trois aides-soignants pour 25 patients, pour faire les toilettes, pour les lever, ou encore pour faire manger les plus lourdement handicapés. Une seule infirmière est prévue le soir. Quant aux autres unités de l'hôpital, elles voient leur charge de travail augmenter alors que les effectifs ne suivent pas.

Des séances de rééducation sont annulées parce que les patients ne sont pas prêts à temps ou par manque de kinés. Des malades continuent d'être nourris par sonde, faute de temps pour leur donner à manger. Ils ne sont douchés qu'une fois par semaine. Des pansements sont reportés, le ménage des chambres n'est pas toujours fait, et ce sont les familles qui l'assurent. Certaines d'entre elles, qui ne connaissent pas les difficultés des équipes soignantes et qui voient leurs

proches incorrectement pris en charge, réagissent parfois violemment.

Depuis six mois, le comité de défense a alerté les associations d'handicapés, les élus, les médias, le ministère de la Santé. « *La situation ne peut pas rester en l'état* », a déclaré le nouveau directeur général des HCL au personnel de l'établissement le 22 février dernier. Il se propose de faire requalifier ces services pour avoir de meilleurs remboursements de la Sécurité sociale et ainsi pouvoir embaucher. Le 15 mars, le comité a été reçu par le maire de Lyon qui, lui aussi, propose de demander des mesures plus rapides.

Quelles seront-elles ? Seront-elles à la hauteur de l'urgence des demandes ? En attendant, cette situation, qui dure depuis des mois, ne fait qu'attiser les mécontentements.

Correspondant LO

• Ricerca Biosciences

Saint-Germain-sur-l'Arbresle (Rhône)

Grève contre des licenciements



Sur ce site Ricerca, à Saint-Germain-sur-l'Arbresle, filiale d'un groupe pharmaceutique basé aux États-Unis, 340 personnes travaillent à l'évaluation de la sécurité de médicaments, notamment par des tests sur des animaux. Du lundi 11 au jeudi 14 mars, les travailleurs ont fait grève pour s'opposer aux 65 licenciements que veut imposer la direction, qui affirme perdre de l'argent. Mais personne ne connaît la réalité des comptes, notamment quels sont les bénéfices que fait la maison mère américaine, et comment le site de Saint-Germain y participe.

La direction n'a même pas pris la peine de justifier les 65 licenciements par une baisse de la charge de travail, car du

travail il y en a beaucoup. C'est donc avec cynisme qu'elle explique que le travail de ceux qui perdraient leur emploi doit être effectué par ceux qui restent ! Comme disait un gréviste, « *Les gens, après, vont trinquer. Ça va être la galère si on fait dix heures par jour et si on a la pression avec le temps.* » C'est ce mépris de la direction qui a révolté les salariés et déclenché la grève.

Ceux qui sont menacés de licenciement voulaient obtenir la plus grande indemnité possible, et ceux qui vont rester désiraient montrer leur refus de voir augmenter leur charge de travail. Le piquet de grève a rassemblé jusqu'à 80 personnes, qui ont reçu le soutien de nombreux autres salariés

du site. Face à la mobilisation, minoritaire mais déterminée, la direction a augmenté l'indemnité de licenciement « supra-légale », de 8 000 à 14 000 ou 20 000 euros, selon l'ancienneté. Le nombre de postes supprimés a été un peu réduit, à 58. Mais surtout les grévistes ont expérimenté la force de la solidarité. Ils ont reçu le soutien d'autres travailleurs, notamment ceux d'une entreprise voisine de pharmacie qui ont fait une collecte pour les soutenir. Même s'ils n'ont pas gagné sur le fond, les grévistes sont fiers de s'être battus. Leur grève restera un événement important pour tous les travailleurs de l'entreprise.

Correspondant LO

• Territoriaux – Angers

Des « emplois d'avenir » à très court terme

Mardi 26 février, l'agglomération Angers-Loire-Métropole (ALM) a officiellement recruté son premier jeune en « emploi d'avenir ». Selon les annonces officielles, d'ici à la fin de l'année 2013, cent emplois d'avenir doivent être créés par la Ville, cinquante autres par ALM et les communes avoisinantes. Mais les discours ronflants autour de ces créations d'emplois cachent mal une réalité moins reluisante.

Lors de la cérémonie en grande pompe qui a entouré la signature de ce premier contrat d'avenir, le préfet a déclaré qu'il s'agissait d'un « véritable emploi » qui permettrait au jeune ainsi recruté d'acquérir « *de l'expérience et une formation* » et de « *se faire une place sur le marché du travail* ». Bien sûr qu'il s'agit d'un véritable emploi, au sens où ce jeune travailleur et ceux qui vont suivre effectueront un travail utile, et même indispensable, à la population. Mais prétendre que ces emplois d'avenir vont leur « *mettre le pied à l'étrier* », c'est se moquer du monde.

Les contrats d'avenir offriront des possibilités de formation encore inférieures à celles des emplois-jeunes créés sous Jospin. Surtout il s'agit d'emplois qui ne dureront pas plus de trois ans : ça fait court l'avenir ! Cela n'a pas empêché Jean-Claude Antonini, le président PS de l'Agglomération, de dire sa joie d'être « *partie prenante du dispositif* » et de « *participer à un effort national indispensable pour l'emploi des jeunes* ». Il s'est même dit « *impatient* » de voir les résultats dans trois ans... Si c'est de l'humour noir, ça ne fait rire que lui.

ALM et la ville d'Angers, comme nombre de collectivités territoriales, usent et abusent déjà des contrats précaires. La presse est convoquée pour la signature d'un seul contrat d'avenir – mais J.-C. Antonini et Frédéric Béatse, le maire PS d'Angers, sont beaucoup plus discrets sur les suppressions d'emplois intervenues au cours des derniers mois.

C'est précisément en anticipant la création de ces emplois d'avenir, financés à 75 % par l'État et seulement à 25 % par les collectivités, qu'ALM et la Ville ont choisi, au fil de l'année 2012, de « *se séparer* » d'agents

en contrats temporaires, employés depuis des mois, voire des années, comme par exemple à Biopole, une usine de traitement des déchets. Les non-renouvellements de contrats ont été motivés par un facteur supplémentaire : avec l'entrée en vigueur de l'accord signé début 2012 sur la « *résorption de la précarité dans la fonction publique* », la Ville et l'Agglomération ont fait le choix, délibéré, de « *remercier* » certains des plus anciens parmi les précaires, afin d'éviter d'avoir à les titulariser.

C'est dire si la création promise de 150 « *emplois d'avenir* » est loin d'être la panacée.

Bien sûr, tant Béatse qu'Antonini jurent qu'ils font de leur mieux dans le cadre des budgets qui leur sont alloués. Mais on ne les entend plus, comme à l'époque où Sarkozy était président, se plaindre d'être étranglés par l'État – alors qu'il y aurait plus de raisons que jamais de dénoncer la diminution des dotations aux collectivités locales. Ce silence s'explique puisque ce sont leurs camarades de parti qui sont désormais au gouvernement. Mais le détournement de l'argent public vers les caisses du grand patronat n'est pas plus acceptable quand c'est la gauche qui s'en charge que quand c'est la droite !

Mardi 5 mars, un bon nombre de travailleurs ont manifesté, qu'ils soient employés à la gestion des déchets, à la voirie, à la propriété publique, au bâtiment, à l'assainissement ou encore aux sports et loisirs, aux côtés de leurs camarades du privé, pour protester contre la politique antiouvrière de ce gouvernement qui se dit socialiste. Beaucoup sont bien placés pour voir que l'État ne se comporte pas mieux avec ses salariés que le commun des « *patrons voyous* » !

Correspondant LO

• Caisses d'allocations familiales

Une situation catastrophique

La ministre de la Famille, Dominique Bertinotti, a reçu lundi 18 mars le conseil d'administration de la CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) et les représentants des CAF départementales. Ces derniers réclament plus de moyens pour faire face aux retards dans le traitement des dossiers dans toutes les CAF. La situation n'a jamais été aussi catastrophique: le Val-d'Oise cumule dix-neuf jours de retard, les Bouches-du-Rhône dix-huit jours, l'Essonne dix-sept jours, etc.

Pour expliquer cette situation, il y a la crise, la montée du chômage, la baisse des revenus, avec un nombre toujours plus important de dossiers à traiter, mais il y a également les suppressions de postes décidées par les gouvernements, 1 200 postes en moins depuis quatre ans. Les départs en retraite ne sont remplacés qu'à raison d'un sur deux. Et le gouvernement actuel n'est pas revenu sur cette décision.

À cela s'ajoutent la complexité de la législation et les modifications qui interviennent régulièrement. Cela fait de nombreuses années que les gouvernements successifs, pour des raisons d'économies, revoient la législation à la baisse. Quelques exemples: à la naissance du deuxième enfant, les allocations familiales ne sont plus versées à partir du mois anniversaire, mais le mois suivant. Pour les aides au logement, elles ne sont plus perçues le mois de l'entrée dans les lieux, mais également le mois suivant, etc. Ainsi, discrètement mais sûrement, les gouvernements rabotent les droits, et cela multiplié par le nombre des allocataires aboutit à de substantielles économies.

Avec les licenciements, les fermetures d'usines, le nombre de bénéficiaires du RSA augmente. Même si ces dossiers sont traités en priorité, cela demande des délais, que ces familles ne peuvent supporter.

Dans bien des CAF, comme à Paris ou dans le Val-de-Marne, les formations de techniciens sont en nombre insuffisant. La CAF de Paris, par exemple, réduit les formations, qui passent de un an à six mois. Les prestations qui n'ont pu être étudiées le seront sur les postes de travail. Avec qui? Dans quelles conditions? Tout cela parce qu'il manque cruellement des employés. Et si, grâce à l'informatisation, des tâches peuvent être mutualisées (toutes les CAF traitent les dossiers des unes et des autres, par exemple la CAF de Paris fait traiter ses dossiers à Arras); si une partie des appels téléphoniques sont gérés par Guéret, cela ne suffit pas à résoudre les problèmes liés au manque de personnel.

La prochaine Convention d'objectifs et de gestion a décidé de créer une cellule d'écoute et d'accompagnement psychologique du personnel, par téléphone. La CNAF est donc

consciente que la baisse des effectifs, l'augmentation de la charge de travail et la baisse des salaires détériorent les conditions de travail et la santé des employés. Mais si le président du conseil d'administration de la CNAF dit qu'il «*faudrait commencer par embaucher des CDD immédiatement, puis de nouvelles embauches pérennes et simplifier la législation*»,

pour l'instant ce ne sont que des paroles.

Le gouvernement, quant à lui, envisage de supprimer 2 000 postes dans les quatre prochaines années. Les employés comme les familles doivent se mobiliser pour faire annuler ces prochaines décisions. Une journée de grève est prévue le 2 avril.

Correspondant LO



• Poste des Minimes – Toulouse

Coup de colère chez les facteurs

Samedi 16 mars, 80 % des facteurs de la poste des Minimes ont fait grève pour protester contre la dégradation régulière de leurs conditions de travail. En effet, du mercredi au samedi, considérés comme des jours de forte activité, chaque tournée est censée recevoir un « renfort », c'est-à-dire un collègue

supplémentaire pour pouvoir faire le travail dans les temps.

Sauf qu'avec la politique d'austérité de La Poste, quand il y a des absents pour maladie et même pour un congé maternité, les « renforts » ne sont quasiment plus remplacés et la direction fait pression pour que la tournée se fasse quand même,

ce qui peut amener à allonger le temps de travail d'une heure.

Vendredi 15 mars, comme il manquait six renforts à l'appel, la direction y est allée de son chantage au « service de l'usager ». Mal lui en a pris car, du coup, la grande majorité des facteurs a décidé de se mettre en grève dès le lendemain,

signifiant ainsi que, si le « service » se dégrade, c'est sa politique du « toujours moins » qui en est la cause.

La Poste qualifie pompeusement sa politique de « Facteur d'avenir ». En réalité, elle n'est un avenir ni pour les postiers, ni pour les usagers.

Correspondant LO

• Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne)

Postiers et usagers font reculer La Poste

Lundi 11 mars, tandis que les postiers du secteur de Panazol se mettaient en grève, deux guichetières du bureau de Saint-Léonard entamaient une grève de la faim devant le refus de La Poste de discuter en CHSCT de la suppression de trois positions de travail sur le secteur de Panazol-Le

Palais-Sauviat-Saint-Just-Saint-Léonard, et de la suppression de leur indemnisation lors des déplacements sur les autres bureaux du secteur. Elles exigeaient aussi que la direction de La Poste vienne discuter dans le bureau de Saint-Léonard, où elles se sont installées pour la nuit... sous la protection de

vigiles appointés par La Poste!

Le lendemain après-midi, le responsable de la direction de La Poste est donc venu sur place négocier avec les représentants syndicaux et les deux grévistes de la faim. Il a tenté de s'en aller après avoir cédé sur le maintien d'un demi-poste à Saint-Léonard, mais

plusieurs dizaines d'usagers de Saint-Léonard venus soutenir les postières l'ont retenu et invectivé.

Du coup, les négociations ont été rouvertes et c'est sur un temps plein que La Poste a cédé.

Correspondant LO

• Apple Store

Les employés pris pour des pommes

Le tribunal de grande instance de Paris a interdit à l'entreprise Apple Retail France (la filiale d'Apple qui gère les magasins en France) de faire travailler les salariés de sept de ses magasins entre 21 heures et 6 heures du matin.

Les magasins Apple concernés ferment à 21 heures, mais les employés sont obligés de rester bien au-delà de cet horaire – jusqu'à 23 heures – pour finir le travail et ranger le magasin. Les heures au-delà de 21 heures entrent dans le cadre du travail de nuit qui, selon le Code du travail, ne peut se justifier que de façon occasionnelle, ou par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique ou des services d'utilité sociale.

Les patrons d'Apple Retail France, comme ceux de toutes les enseignes commerciales qui essaient depuis longtemps d'élargir l'amplitude horaire d'ouverture des boutiques (Sephora, Galeries Lafayette, BHV, Franprix, Monoprix...), n'ont que faire de ces restrictions, et encore moins des dégradations de la vie sociale et familiale qu'entraînent les horaires imposés à leurs employés.

L'automne dernier, les employés de certains magasins Apple avaient d'ailleurs profité de la sortie très médiatisée de l'iPhone 5 pour dénoncer leurs conditions de travail: pas de 13^e mois, ni de tickets-repas... ni même de simples fontaines à eau.

Ces patrons, qui en prennent à leur aise, font valoir que les « nocturnes » se font au volontariat et sont mieux payées... Mais comment parler de volontariat chez Apple où la majorité des 2 500 employés des magasins touchent 1 250 euros brut par mois quand ils travaillent à temps complet, et bien moins pour tous ceux à qui l'on impose un temps partiel?

Valérie FONTAINE

• Kuehne+Nagel – Toulouse

Neuf jours de grève

Kuehne+Nagel est un groupe suisse qui assure la logistique pour Airbus (en partie aussi pour Labinal ou Continental). Depuis notamment le pôle Athos à Colomiers, il assure la réception, le contrôle, le stockage de toutes les pièces et les redistribue sur les chaînes d'assemblage des avions. L'entreprise compte plus de 500 travailleurs.

C'est parce que leur direction proposait des augmentations au rabais que la grève a commencé le 7 mars, les travailleurs considérant à juste titre que Kuehne+Nagel pouvait payer. Au premier semestre 2012, le bénéfice net a été de 260 millions d'euros ! Alors, lorsque les travailleurs ont réclamé une augmentation de 100 euros pour les salaires inférieurs à 2 500 euros et 2 % pour les

salaires au-dessus, ils considéraient être dans leur bon droit, d'autant que la plupart gagnent 1 040 euros par mois.

Tous les jours, ils se sont rassemblés à l'entrée d'Airbus Louis-Bréguet. Les distributions de tracts au petit matin, le filtrage aux entrées d'Airbus afin d'expliquer le mouvement ou pour faire appel au soutien financier ont entraîné des blocages monstres dans Colomiers

et sur les roclades toulousaines, déjà saturées en temps normal. Malgré la gêne occasionnée, de nombreux salariés d'Airbus ou de la sous-traitance les ont encouragés : « Tenez bon ! continuez ! » Du côté de l'entrée Athos, les camions de livraison étaient ralentis mais beaucoup de chauffeurs, à coups de klaxon, montraient leur soutien aux grévistes.

Quant à la direction, qui n'a soi-disant pas d'argent pour augmenter les salaires, elle a su en trouver pour essayer de briser la grève. Elle a fait appel à des intérimaires (en toute illégalité), elle a promis aux non-grévistes des primes qu'elle a toujours refusé d'accorder, elle

a imposé aux non-grévistes de venir travailler en heures supplémentaires la nuit, le samedi. Elle a fait venir tous frais payés des travailleurs de Bordeaux, de Nantes, des travailleurs allemands, espagnols. Elle a même organisé la réception de certains colis dans un entrepôt jusque-là inconnu des syndicats et, samedi, elle a envoyé un courrier à tous les salariés pour faire pression. Cela montrait en tout cas que la grève la gênait.

Cependant, au 9^e jour de grève, et ne voyant pas comment renforcer leur mouvement, les grévistes ont discuté des propositions de « fin de conflit ». En plus de l'augmentation de 1,75 % de la prime de vacances,

qui passe de 150 à 200 euros, du versement d'une prime de 100 euros si le contrat avec Airbus est renouvelé, de l'échelonnement des retenues pour les jours de grève, la direction s'est engagée à mettre en place un système d'augmentations individuelles « dans la transparence » pour répondre aux critiques de ceux qui dénoncent une politique d'augmentations « à la tête du client », et l'absence de mesure talon, c'est-à-dire d'augmentation individuelle minimum. Le travail a repris, mais avec l'intention exprimée par certains de maintenir la pression.

Correspondant LO

• DCNS – Ruelle (Charente)

Profits en hausse, salaires en berne

Le groupe DCNS (13 000 salariés), spécialisé dans la construction navale militaire, ne connaît pas la crise. À l'occasion du dernier conseil d'administration, il a annoncé qu'il continuait à augmenter son chiffre d'affaires, plus de 12 % l'an passé, et que sa rentabilité a encore augmenté. Cela alors même que les deux années précédentes, DCNS avait déjà de très bons résultats.

Au cours de ce conseil d'administration, il a été décidé de distribuer 98 millions d'euros de bénéfices aux actionnaires, à savoir l'État (65 % du capital) et Thalès (35 %), la même somme que l'an passé. L'arrivée de la gauche au gouvernement n'a absolument rien changé quant à la distribution des profits capitalistes. Dans le même temps, DCNS vient d'acquérir OpenHydro, une société irlandaise spécialisée dans les hydroliennes, pour 130 millions d'euros.

Le carnet de commandes est plein pour les cinq années à venir. Du travail il y en a donc pardessus la tête, sans que les effectifs suivent au même rythme. Ils ont à peine progressé – moins

de 3 % l'an dernier. Les dirigeants de DCNS recourent à la sous-traitance, et à des jeunes en apprentissage ou en alternance qui tiennent un vrai poste dans l'entreprise, au point que, quand ils partent à l'école, le travail s'accumule. La précarité tend à devenir la norme. Sur le site de Ruelle, il y avait une vingtaine d'intérimaires il y a trois ans, il y en a 70 actuellement, (presque 9 % de l'effectif).

Pour les salaires, c'est aussi l'austérité. Les ouvriers d'État, qui relèvent de la fonction publique, voient leur salaire gelé. Les ingénieurs n'ont pas d'augmentation générale, seulement des enveloppes individuelles. Pour le reste du personnel, les récentes négociations salariales actuelles, qui ont donné lieu à des débrayages, se sont soldées par des revalorisations, très insuffisantes, de 1,85 %.

Avec DCNS, une entreprise pilotée par l'État, où tous les signaux de l'activité et de la rentabilité sont au vert, l'emploi et les salaires sont dans le pot-au-noir, de quoi voir rouge pour les travailleurs.

Correspondant LO

• Chaffoteaux – Saint-Brieuc

Les patrons une nouvelle fois condamnés !



Le groupe italien MTS Merloni a racheté en 2001 le groupe Chaffoteaux, fabricant de chauffe-eau et chaudières à gaz, dont l'usine de Ploufragan dans les Côtes-d'Armor. Il y avait encore près de 900 salariés à l'époque.

Mais les restructurations et les plans de réduction des effectifs qui se sont succédé presque chaque année ont finalement abouti à la fermeture de l'usine de production de Ploufragan fin 2009, après une lutte de cinq mois des derniers salariés.

Un an avant cette fermeture, plus d'une centaine de travailleurs s'étaient portés « volontaires » pour quitter l'entreprise avec de petites primes de départs. Une partie de ces « volontaires » de 2008 avaient cependant décidé de contester devant les Prud'hommes les conditions de départ. Déboutés en première instance, sauf sur la question de l'amiante, ils avaient décidé de faire appel de ce premier jugement, intervenu en juillet 2011.

Leur démarche a payé. Le 7 mars 2013 la cour d'appel de Rennes a condamné doublement les patrons de Chaffoteaux, le groupe MTS, à indemniser 34 de ces salariés. Le tribunal a reconnu qu'il s'agissait en réalité de licenciements économiques et que leur cause

n'était « ni réelle, ni sérieuse ». À ce titre, les salariés ont obtenu entre dix et douze mois de salaire. La Cour a également condamné Chaffoteaux pour avoir exposé ces salariés, et d'autres, à l'amiante durant de nombreuses années. Elle leur accorde à ce titre un « préjudice d'anxiété » de 8 000 euros.

Ce dernier jugement est particulièrement important car plusieurs dizaines de salariés, en particulier ceux licenciés en 2009, après la fermeture de l'usine de Ploufragan, ont également engagé des poursuites aux Prud'hommes afin de faire condamner leurs anciens patrons pour les avoir exposés à l'amiante. Cette décision a des chances de faire jurisprudence. Cela ne fera pas redémarrer la production à l'usine de Ploufragan, mais que des patrons soient condamnés à indemniser leurs anciens salariés est déjà une victoire morale.

Correspondant LO

• Macopharma

Contre les suppressions d'emplois

La direction de Macopharma, spécialisée dans la production de masques chirurgicaux, de poches à sang et de poches de transfusion, veut supprimer 67 emplois sur trois de ses sites, sur un total de 1 370 emplois. La direction explique vouloir

« pérenniser l'entreprise » face à la concurrence.

Macopharma appartient à l'une des familles les plus riches de France, les Mulliez, qui, elle, ne risque pas de se retrouver à la rue, mais veut s'enrichir encore plus en supprimant des emplois.

Comme d'habitude, on est prié de croire qu'une entreprise licencie pour maintenir davantage d'emplois !

Mais des emplois en moins, ce sont directement ou indirectement des chômeurs en plus : pas question !

Correspondant LO

• **Mars-avril 1963**

Grève générale des mineurs contre le pouvoir gaulliste et malgré les directions syndicales



Rassemblement à Lens le 29 mars 1963.

Après cinq semaines de grève, les mineurs reprenaient le travail le 5 avril 1963. Ils n'avaient que très partiellement obtenu satisfaction. Mais leur mouvement avait créé une crise politique, tenant en échec un gouvernement dirigé par de Gaulle et mettant, de fait, à l'ordre du jour la grève générale à l'échelle du pays. Mais les directions syndicales firent obstacle à l'élargissement de la lutte. Cela permit au gouvernement, sitôt le travail repris, de repartir à l'offensive.

À l'époque, les Houillères, entreprise nationalisée, étaient en pleine restructuration. Une année auparavant, à Decazeville, dans l'Aveyron, une grève avait duré deux mois contre les licenciements et les conditions de reclassement, suite à la décision du gouvernement de fermer les puits. Cette grève n'avait pas réussi à enrayer le mouvement de fermeture des mines, ce que le gouvernement Pompidou appelait déjà la « rationalisation » du secteur minier face à la concurrence de nouvelles énergies, pétrole et électricité.

Les mineurs réagissent

Au début de l'année 1963, les dix bassins houillers du Nord-Pas-de-Calais, de Lorraine, du Centre-midi étaient touchés par des grèves. Les mineurs, inquiets pour leur avenir, revendiquaient des



augmentations de salaire.

CGT et FO avaient organisé une grève du rendement tandis que la CFTC (la CFDT, qui est issue de la CFTC, n'existait pas encore) appelait à la grève générale illimitée, ce qui lui valait de la part de l'hebdomadaire de la CGT, la Vie Ouvrière, ce commentaire : « Une petite organisation comme l'est la CFTC dans les mines peut se permettre de lancer des mots d'ordre irresponsables. Il est exclu que la grande organisation des mineurs de la CGT puisse voir les choses de cette façon (...) Chacun comprend qu'au moment où on manque de charbon à Paris jusque dans les asiles ou les hôpitaux, le gouvernement serait trop heureux de saisir l'occasion et de retourner la colère de ces victimes contre les mineurs. » Ce chantage fut utilisé tout au long de la grève, aussi bien par la CGT que par le gouvernement, dans le but de faire pression sur les mineurs. Ainsi, avant même le début de la grève, la CGT avait annoncé la couleur : pas question d'appeler à la grève générale.

Face à la montée générale du mécontentement ouvrier, la CGT avait lancé un mot d'ordre de grève de 48 heures à compter du 1^{er} février, annulé sitôt que le gouvernement proposa des négociations. Elles s'engagèrent le 15 février avec la direction des

Charbonnages, qui accorda une augmentation de salaire de 5,77 % pour l'année 1963, rejetée par les organisations syndicales (elles estimaient à 11 % le retard pris par les salaires). La CGT annonçait alors une semaine revendicative à partir du 1^{er} mars, avec un temps fort d'une journée de grève totale, suivie d'une grève du rendement. La réaction du gouvernement fut immédiate. Il accorda dix minutes d'entretien aux trois confédérations, pour leur signifier d'arrêter ça tout de suite, faute de quoi les mineurs seraient réquisitionnés.

La réquisition des mineurs reste lettre morte

Non seulement la journée du vendredi 1^{er} mars fut un succès avec la grève presque totale parmi les mineurs de fond du Nord-Pas-de-Calais et de Lorraine, mais, ce qui n'était pas prévu, la grève toucha également les mines de fer de Lorraine, divers gisements de potasse, de bauxite, d'uranium, des ardoisières, etc. Face à la grève, le gouvernement de Gaulle signa en urgence un décret de réquisition. Il concernait principalement les bassins de Lorraine et du Nord, mais resta sans effet, les mineurs refusant de descendre au fond. La CGT, la CFTC, la FEN, l'UNEF appelaient à une grève générale... de 15 minutes dans tout le pays pour la défense du droit de grève.

Au moment où la combativité des travailleurs exigeait une politique offensive, les directions syndicales faisaient du surplace. Nous écrivions dans Lutte de Classe, du 12 mars 1963 : « Les réactions des travailleurs de toutes les professions, le fait que des grèves de solidarité, de solidarité pure sans aucun objectif revendicatif, aient été

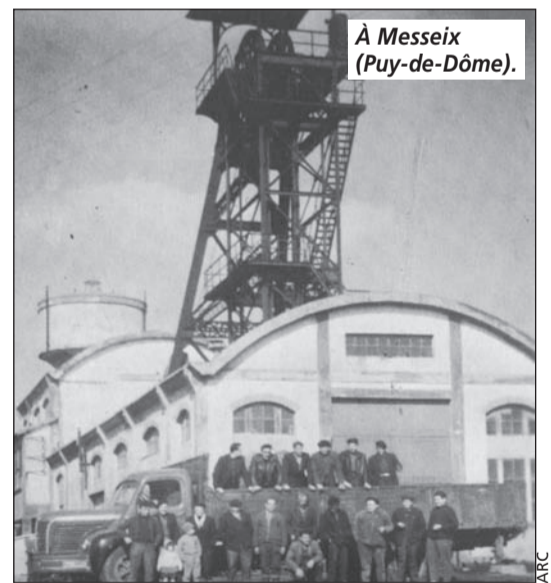
suivies partout, est un indice de la combativité de la classe ouvrière. Les centrales syndicales se sont refusées à généraliser la grève (...). Cependant, elles ont dû engager des luttes (qu'elles ont limitées au maximum) telle la grève de deux heures de la SNCF ou la journée d'action de la métallurgie prévue pour jeudi (14 mars). » Le Figaro de son côté reconnaissait « tous les témoins le certifient, aujourd'hui comme hier, la base est plus intransigeante que la tête ».

Les mineurs se battent seuls

Les mineurs tinrent bon en effet, mais les centrales syndicales firent tout pour éviter d'étendre le mouvement à d'autres secteurs, y compris et surtout ceux de l'industrie privée comme l'automobile, qui auraient alors pu exercer une pression puissante pour contraindre le gouvernement à satisfaire les revendications. Pourtant, les débrayages se multipliaient et étaient massivement suivis chez les postiers, les gaziers, à l'EDF, chez les métallos et même chez les étudiants. L'opinion publique restait acquise aux grévistes, malgré les campagnes de dénigrement, et la solidarité s'exprimait financièrement.

Mais si « la grève générale est dans l'air », comme le notait la presse, les directions syndicales, et en particulier la plus puissante, la CGT, lui tournaient le dos. Un accord fut signé le 24 mars alors que la pénurie de charbon commençait à poser des problèmes sérieux

au gouvernement. Il cédait une augmentation de salaire de 6,5 % au 1^{er} avril 1963, une quatrième semaine de congés payés, une vague promesse de table ronde pour discuter de l'avenir de la profession. C'était loin du compte. À l'annonce de l'accord signé entre les directions syndicales et les Charbonnages, une vague de colère s'exprima, entre autres à Lens, Liévin et Hénin-Liétard. Les mineurs huèrent le secrétaire général de la Fédération CGT du sous-sol et refusèrent à 56 % à Lens, à 46 % à Hénin, de redescendre dans la mine. La grève se poursuivit et la reprise du travail totale se fit, difficilement, le 5 avril.



À Messeix (Puy-de-Dôme).

Gouvernement et patronat avaient pu mesurer la combativité des mineurs. Dès juillet, à la suite d'une grève de la RATP, de Gaulle et son gouvernement décidaient de mesures antigrèves. Dans les services publics, les grèves surprises seraient interdites. Un préavis de cinq jours francs devrait obligatoirement précéder tout mouvement de grève. Cette mesure est toujours en vigueur... mais cinq ans plus tard, c'était Mai 1968.

Lucienne PLAIN

Samedi 18 - dimanche 19 et lundi 20 mai

La Fête de Lutte Ouvrière à Presles (Val-d'Oise)

Dans huit semaines, les 18, 19 et 20 mai, aura lieu la fête de Lutte Ouvrière où il y aura tout loisir de profiter des émotions artistiques, culturelles, gastronomiques et des nombreux voyages qu'elle propose.

Voyage dans le temps, avec le village médiéval où vous rencontrerez des artisans d'époque qui vous apprendront leurs techniques, des troubadours et des jongleurs.

Voyage dans les temps encore plus anciens, « au temps de la Préhistoire », avec entre autres un bas-fourneau en

fonctionnement, un habitat préhistorique et son site de fouille, des exposés et des ateliers.

Voyage dans les airs, d'arbre en arbre, sur des parcours sécurisés.

Voyage dans l'histoire de la nature avec l'arbo-retum, et ses 110 variétés d'arbres, des visites guidées, des expositions.

Voyage avec le Carrousel de la connaissance, consacré cette année aux « migrations qui ont fait l'humanité ».

Enfin, le plus beau voyage de tous, celui de la fraternité ouvrière et de la chaleur humaine.



Nouveau

La Cité des Arts

Avez-vous déjà pensé à réaliser un petit film à partir de quelques pas de danse? Et si on désos-sait un violon pour voir comment ça marche? Créer une tête d'homme avec de la terre en 5 minutes, y arriveriez-vous? Vous êtes-vous déjà demandé comment on faisait une sculpture en bronze? Comment peut-on jouer la comédie si on nous interdit de parler? Vous lance-rez-vous dans la confection d'une affiche à partir d'un pochoir?

Voilà quelques-uns des nombreux sujets abordés à la



nouvelle Cité des Arts. Animations, ateliers de réalisation et discussions vous attendent.

Alors, à vos pincesaux, à vos palettes!

Les artistes à la Fête

Parmi les spectacles du Grand Podium, nous pouvons d'ores et déjà annoncer la présence de:



Anne SYLVESTRE: elle donnera son récital, intitulé « Juste une femme ».



VOLO: le groupe des frères Volovitch vient de sortir un nouvel album « Sans Rire ».

Cartes et bons

Les cartes d'entrée, valables trois jours, sont d'ores et déjà disponibles. Jusqu'au 14 avril, elles seront vendues au tarif réduit de 12 euros pour les trois jours. Les bons d'achat – d'une valeur de cinq euros mais vendus quatre euros – sont également disponibles.

Vous pouvez vous procurer cartes et bons d'achat, soit auprès de nos camarades, soit en écrivant à Lutte Ouvrière BP 233-75865 Paris Cedex 18. Indiquez dans votre courrier le nombre de cartes et de bons d'achat demandés, en joignant un chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière. N'oubliez pas d'indiquer l'adresse d'expédition et le téléphone. Envoi franco.

Tout savoir sur la Fête
fete.lutte-ouvriere.org

• Film à voir et à faire voir

La saga des Conti, au cœur d'une révolte ouvrière

À partir de mercredi 20 mars commencera à sortir dans des salles de cinéma le film de Jérôme Palteau sur la lutte des travailleurs de Continental Clairoux suite à l'annonce de la fermeture de leur usine le 11 mars 2009. Ce film, « La saga des Conti – au cœur d'une révolte ouvrière », reprend et développe la version abrégée qui était passée à la télévision.

De façon vivante, prenante, sans aucun temps mort, le film

fait vivre de l'intérieur cette lutte, qui marqua à l'époque, où des travailleurs ont décidé de prendre en main leur lutte en la menant le plus loin possible. On y découvre l'exercice vivant de la démocratie ouvrière, la solidarité internationale des travailleurs et toutes les tentatives de ces 1 120 salariés de surmonter les obstacles dressés par leurs adversaires.

Le film, qui décrit une lutte qui reste dans la mémoire de nombreux travailleurs, est à

voir et à faire voir.

Les prochaines programmations accompagnées de débat avec le réalisateur et des acteurs de la grève sont en mars:

À Paris, à l'Espace Saint-Michel, métro Saint-Michel: le mercredi 22 et le jeudi 28 mars à 20 heures

À Perpignan, au cinéma Le Castillet, le mardi 26 mars à 19 heures

Au Vigan, dans le Gard, cinéma Le Palace, jeudi

28 mars à 19 heures

Puis à Gardanne, cinéma 3 Casinos, le samedi 6 avril; à Noyon, Cinema Paradisio, les 6 et 29 avril; à Amiens, Maison de la culture, le mardi 30 avril, et à Bordeaux, cinéma Utopia, le lundi 6 mai.

Pour tout contact et organisation du passage du film, se rendre sur le site lasagadesconti.com.

